



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

Référence CM/PV/PH/NA-2024-02-27

Nombre de pages : 30

Afférents au
Conseil Municipal 29

En exercice
29

Présents
21 (jusqu'à 19h08)
22 (de 19h08 à 20h19)
21 (à partir de 20h19)

Date de convocation
21 février 2024

Date d'affichage
1^{er} mars 2024

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Denis Paillard (jusqu'à 20h19), Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici, Hélène Pierson (à partir de 19h08).

Absents avec pouvoir : Guy Desbonnet à Denis Paillard (jusqu'à 20h19), Chantal Thomassin à Marie-Christine Roques, Vincent Didier à Jean-Luc Tronco, Sylvie Roux à Djemel Ben Saci, Lucas Maurici à Véronique Roux, Olivier Delmas à Dominique Mc Cook, Laurence Large à Sandrine Agut Bosc, Hélène Pierson à Yacin Lala (jusqu'à 19h08), Denis Paillard à Hélène Pierson (à partir de 20h19).

Absent : Guy Desbonnet (à partir de 20h19)

Secrétaire de séance : Sandrine Agut Bosc.

PRÉLIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du Conseil municipal à 18 h 30, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.

Madame Sandrine AGUT BOSC est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire communique le tableau de l'ensemble des décisions de janvier-février 2024 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Intervention de Monsieur le Maire inaudible : enregistrement avec son coupé.





RELEVÉ DES DÉCISIONS

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC	Date d'affichage et de notification
VA-DEC-2024-001	11/01/24	Remboursement tickets sport	Escal'mouv : 300 € Savate boxe française : 150 € FCE : 200 €		15/01/24
FIN-DEC-2024-001	12/01/24	Demande de subvention – Installation de pompes à chaleur et isolation du bâtiment de la mairie – Etat et Région Occitanie	Etat : 48 363,11 € Région Occitanie : 50 000 €		15/01/24
VA-DEC-2024-2	22/01/24	Remboursement tickets sport	Défidanse : 500 € Tennis club : 150 € Judo Jujitsu Escalquens Labège : 400 €		25/01/24
TECH-DEC-2024-1	22/01/24	Remplacement des blocs de secours dans les bâtiments communaux – SETIN	1 999 €	2 398,80 €	25/01/24
TECH-DEC-2024-2	06/02/24	Prestation de service – Contrôle et maintenance de la structure artificielle d'escalade Gymnase Alice Milliat – ENTREPRISES	1 002 €	1 202,40 €	06/02/24
TECH-DEC-2024-3	06/02/24	Remplacement des disjoncteurs dans les bâtiments communaux – SES SISCA	1 165,42 €	1 398,50 €	06/02/24
TECH-DEC-2024-4	06/02/24	Marché 2024-004 – Travaux de construction d'un gymnase – Avenant n°2 – Lot 5 Menuiseries extérieures – Serrurerie – ENTREPRISE DE SERRURERIE TOULOUSAINE	Finalisation travaux soumis à réserve par ENTREPRISE DE SERRURERIE TOULOUSAINE suite liquidation judiciaire ENTREPRISE P.O.		06/02/24



DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

2024-23 – Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : *Françoise DOISY*

DÉBATS

Madame Hélène PIERSON rejoint la séance à 19 h 08.

Françoise DOISY : [Début intervention son coupé...] en 2024, contre 7,1 % en 2023. Le niveau des dotations est maintenu pour 2024. La planification écologique, le fameux fonds vert, il y aura une dotation, qui est prévue, de 2,5 milliards d'euros et enfin, la maîtrise des prix de l'énergie. C'est la loi de finances de 2024.

On peut passer à la planche suivante. Là, nous sommes dans le bilan budgétaire 2023 de la Commune d'Escalquens avec, dans un premier temps, les recettes de fonctionnement, qui augmentent de près de 9 %. Qu'est-ce qui a changé ? Les impôts et taxes, nous avons une revalorisation des bases imposables de la fiscalité directe locale qui est décidée par l'État et un accroissement des bases physiques qui est atténué par la diminution des droits de mutation. Les dotations et participations, c'est la ligne qui correspond au chapitre 74, nous avons perçu ce qu'on appelle le filet de sécurité. C'est une dotation de l'État, qui est une compensation de l'inflation et de la hausse du point d'indice, pour 144 945 € exactement. Nous avons perçu également une augmentation de la compensation de l'État pour les exonérations de la taxe foncière pour 170 853 €. Les produits de gestion, c'est la ligne « chapitre 75 ». Nous avons, pour le gymnase Alice MILLIAT, le nouveau gymnase, une application de pénalités de retard qui arrive sur cette ligne-là et les produits exceptionnels avec une cession de parcelle.

On peut passer à la planche suivante : les dépenses. On a vu tout à l'heure que les recettes augmentaient de près de 9 %. Les dépenses, elles, sont en augmentation de 3,8 %, sachant que l'inflation, en 2023, était de 4,9 %, ce qui veut dire que les dépenses ont moins augmenté que l'inflation. Qu'est-ce qu'on peut dire ? Les charges à caractère général, c'est-à-dire la ligne du chapitre 11, nous avons une augmentation des contrats de prestation de services avec le Tremplin, qui est une association de réinsertion par l'emploi, le marché ALAE, le marché de l'école de musique, et qui a été atténuée, cette augmentation, par la maîtrise des dépenses en énergie. Nous avons eu un plan communal de sobriété énergétique et un groupement de commandes passé avec le Sicoval que nous avons renouvelé pour les années suivantes. Les charges de personnel ont augmenté, mais l'impact est dû aux augmentations successives du point d'indice : + 3,5 % en août 2022 et + 1,5 % en juillet 2023. Les autres charges de gestion courante, c'est le chapitre 65. Il a augmenté de 58 946 €, cette ligne-là. Nous avons versé des indemnités d'imprévision aux entreprises qui ont travaillé sur le gymnase Alice MILLIAT, le nouveau gymnase, et il y a eu également l'augmentation de la participation du SDIS, c'est le Service Départemental de l'Incendie. Et enfin, les charges financières : l'augmentation que vous voyez, c'est le chapitre 66, vous avez une augmentation de 62 677 €, c'est le fort impact sur les anciens emprunts qui avaient été contractés à taux variables. On en reparlera un peu plus tard.

On peut passer à la planche suivante. Le bilan budgétaire 2023 avec la répartition des charges par pôle d'activité : nous avons fait une lisibilité de l'action publique. Les charges, elles sont portées par le pôle « éducation citoyenneté » à hauteur de 36 %, les grands projets « gestion de proximité » à hauteur de 32 %, la vie locale, 17 %, et les autres, ce sont 5,7 %, et la tranquillité publique, je crois que c'est autour de 0,3 %. C'est cela, c'est en tout petit en bas.

On peut passer à la planche suivante. Le niveau des épargnes brutes est restauré. Pourquoi ? Parce que nous avons des dépenses réelles à hauteur de 7 009 448 € et des recettes à 7 844 853 € en sachant que nous avons une dernière, parce que ce sont des chiffres qui ne sont pas absolument finalisés, qui le seront avec le compte



administratif. Donc, on peut rajouter 10 000 € sur les recettes, mais cela, on le verra au moment du compte administratif. Cela nous fait quand même une épargne brute de 835 405 € avec la déduction du remboursement du capital qui est de 374 779 €. On arrive à une épargne nette de 460 627 €, qui est nettement supérieure aux années précédentes, 2021 et 2022.

On peut passer à la planche suivante. Le bilan budgétaire 2023 avec le niveau d'investissement, c'est un niveau qui a été maintenu. Ce qui est intéressant dans le graphique que vous voyez, c'est l'évolution des dépenses d'équipement depuis 2015. On voit le volume réalisé, surtout les deux dernières années, il est pratiquement égal aux années précédentes. Ce qu'il faut savoir, que les dépenses d'équipement de 2023 se sont élevées à un montant de 2 157 107 € avec un taux de réalisation à 70 %. Les opérations majeures, on vous a mis les principales, c'est le nouveau gymnase, le gymnase Alice MILLIAT, pour 1 206 986 €, l'entretien du patrimoine pour 451 803 €, il y a l'extension de l'école, l'aménagement du local de Police, la sécurisation de la toiture de l'école les Lavandes et la réfection du parvis de la MJC, mais il y en a beaucoup d'autres, notamment le renouvellement des équipements vieillissants des services techniques pour 73 776 €. Alors, comment ces dépenses ont été financées ? Elles ont été financées sans recours à l'emprunt, mais en mobilisant les ressources suivantes, dont des ressources propres : le fonds de compensation de TVA pour 472 000 €, la taxe d'aménagement pour 238 000 € ; et des subventions : de l'État pour 129 000 €, de la Région pour 210 000 € et du Département pour 400 000 €, ce qui fait un total de 739 000 €.

On peut passer à la planche suivante. Toujours le bilan budgétaire avec la structuration de la dette. Ce que l'on voit, nous avons un capital restant dû au 31 décembre 2023 de 4 786 257 € qui est représenté par 74,9 % d'emprunt à taux fixe et par 35,1 % d'emprunt à taux variable. Il faut savoir qu'il y a 11 emprunts, dont cinq contractés entre 2012 et 2015, à taux variable. Cela veut dire que tous les trois mois, nous recevons des notifications de la banque pour nous signifier l'augmentation des taux d'intérêt. L'encours de la dette s'élève à 673 € par habitant. Pour une commune de même strate, il serait de 796 €. Le taux moyen pondéré est de 2,71 % et l'extinction totale de la dette serait en 2047. Vous avez la répartition par banque, vous voyez qu'il y en a... il y a 41,6 %, c'est le Crédit Mutuel ; la Banque Postale : 23,6 % ; le Crédit Agricole : 28,01 % ; le Crédit Coopératif : 6,78 %. Nous avons notifié l'annuité de la dette qui a été retraitée du prêt-relais parce que c'est un prêt-relais qui a été remboursé en capital pour 379 000 €... Non, pardon. Je vous dis une grosse bêtise, pas du tout. C'est la totalité de la dette qui a été remboursée en capital pour 379 000 € et en intérêts pour 114 000 €. Le prêt-relais, c'est 494 000 €. J'y tiens, non. C'est l'annuité de la dette, oui. C'est 300 000 €, oui, qui a été emprunté en milieu d'année et remboursé en fin d'année.

La planche suivante : les objectifs maintenus par la Commune. Là, on passe aux orientations budgétaires de 2024, on a terminé avec 2023. Les objectifs maintenus par la Commune au regard d'une situation financière saine. Nous avons prévu un excédent de fonctionnement en 2023 pour 1 207 000 € qui va permettre de couvrir le besoin de financement en investissement et de poursuivre les projets d'investissement programmés. Quels sont les objectifs et les orientations ? Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une poursuite de la politique d'investissement soutenue et axée sur la rénovation énergétique et les travaux de voirie, et un maintien de la politique de stabilité fiscale, pas d'augmentation du taux d'impôts communaux.

La planche suivante : toujours les orientations budgétaires 2024 avec les éléments de construction en recettes et en dépenses. En recettes, nous allons reconduire le dispositif de cantine à 1 €. Il y aura un impact du nouveau marché ALAE sur les tarifs, les bases fiscales prévues par l'État vont être revalorisées à hauteur de 3,9 %, l'attribution de compensation 2024 du Sicoval est en légère baisse. C'est pour les recettes. En ce qui concerne les dépenses, nous allons maintenir à niveau constant les charges à caractère général par rapport au BP 2023 et notamment, maîtriser les dépenses de fluide. Pour ce qui est des hausses de charges de personnel, elles sont induites toujours par les augmentations successives 2022 et 2023 des valeurs des points d'indice, la hausse de cinq points en vigueur au 01^{er} janvier 2024 et l'attribution de la prime « inflation » annoncée. Les autres charges de gestion courante, ce que nous avons prévu, c'est à nouveau une hausse de la participation au prix du SDIS de 3,9 %, des derniers décaissements d'indemnité d'imprévision et une augmentation de subvention du CCAS, puisque nous régularisons l'affectation de deux agents. L'augmentation des charges financières, c'est ce que nous avons dit tout à l'heure, et de plus, nous tenons compte du contexte du taux d'intérêt qui va augmenter et qui va passer de 3,5 % à 5,5 %, voire plus. Les orientations budgétaires pour 2024, c'est vrai que c'est tout petit. Je ne sais pas si on peut l'agrandir. Est-ce qu'on peut zoomer ? Je vais zoomer sur le mien. Je vais prendre le mien, cela sera plus visible. On ne peut pas zoomer ? On ne peut pas l'avoir plus grand ? Bon. On ne voit rien du tout. Vous l'avez dans le rapport, c'est vrai.



Monsieur le Maire : Vous l'avez dans vos documents si...

Françoise DOISY : D'accord. Très bien. Qu'est-ce que nous avons ? La prospective, nous sommes repartis du réalisé des années précédentes, 2022 et 2023, en faisant une prospective. Je dis bien, c'est une prospective. Cela n'annonce pas le budget. Pour l'instant, nous avons fait des simulations : 2024, 2025, 2026. Nous avons au total, pour 2024, nous aurions une épargne brute de 751 283 €, une épargne nette de 366 283 €, des dépenses d'investissement pour 2 091 500 € et un total de recettes pour 1 193 000 €, un besoin de financement de 532 217 € et un fonds de roulement qui s'est avéré à 1 347 966 €.

On peut continuer avec le détail des opérations d'investissement. Ce que vous avez là, le total de la prospective 2024 qui est de 2 091 500 €, représente... on voit qu'on a encore des dépenses pour la suppression du passage à niveau pour 54 500 €, ce sera la dernière année, normalement, des acquisitions de matériels, équipements « école », c'est ce qu'on a dit tout à l'heure, nous avons des équipements vieillissants, donc il faut prévoir 72 000 € en 2024. L'entretien du patrimoine, on prévoit aussi 100 000 €. La rénovation des balcons du clocher de l'église qui a démarré fin 2023, qui continue en 2024, on a prévu 145 000 €. L'Urbanisme, la voirie et réseaux, on prévoit 155 000 €, le gymnase qui n'est pas tout à fait terminé, en paiement, nous avons encore à prévoir 226 000 € en 2024 et ensuite, l'extension de l'école Les Romarins qui, elle aussi, a démarré en 2023 et dont nous aurons encore des dépenses en 2024 et enfin, les rénovations énergétiques de l'ancien gymnase de la mairie, de la MJC et de l'école des Petits-Bois sont prévues en 2024 et qui devraient continuer en 2025. Tout dépendra des subventions que l'on aura obtenues. Enfin, il y a l'aménagement du carrefour de La Cousquille pour 400 000 €, ce qui nous donne le total de 2 091 500. J'en ai terminé.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Françoise. Merci beaucoup aux services également, notamment Delphine, pour ce travail. Comme vous pouvez le voir, c'est une situation... on conclut l'année sur une situation très saine avec une augmentation de l'épargne nette. Pourquoi c'est important ? Parce que cela nous permet de participer au financement de nos investissements, de rembourser notre dette. On se désendette à hauteur... vous avez vu le remboursement de la dette en capital, on est quasiment à 380 000 €, c'est-à-dire, tous les trois ans, on rembourse 1 000 000 € de dette sur un capital restant dû de 5 000 000 €, je crois, d'ailleurs. Donc, c'est intéressant et cela nous permet de maintenir un niveau élevé d'investissement, et c'est important pour notre commune. Vous avez vu la courbe d'investissement. C'est un effort qui est conforme à nos engagements politiques, qui reste maintenu malgré le contexte inflationniste, je rappelle, on connaît depuis deux ans des périodes d'inflation vraiment très importantes. On était à plus de quasiment 6 % l'an dernier, quasiment 5 % cette année, et on arrive à maintenir ce niveau d'investissement, ce niveau de service sur la commune et on le fait, là aussi, conformément à notre engagement de ne pas augmenter les taux des impositions communales. Et le reliquat, cette année, en plus, nous permet d'améliorer notre fonds de roulement qui va être porté quasiment à 1 800 000 €, qui constitue les réserves, en quelque sorte, de notre commune. Voilà.

Sur 2024, nous allons continuer conformément à cette politique : maintenir un niveau élevé d'investissement, qui dépendra évidemment des subventions qu'on pourra obtenir, on a déposé un certain nombre de dossiers auprès de l'État, de nos partenaires, on espère avoir des retours positifs qui nous permettront de continuer à investir dans les équipements de la Commune. Et puis, c'est vrai qu'on se propose également, mais on en reparlera, sous forme, un peu, d'intéresser, on va dire, les agents de la Commune parce que quand on obtient des résultats positifs, je crois que c'est un effort collectif. Ce n'est pas que l'effort des élus, c'est aussi l'effort des agents, et je crois que c'est normal qu'il y ait une part de retour sur cette implication, donc on le fera sous la forme de la prime « inflation ». On en reparlera au moment où on votera le budget 2024, et pour le reste, cela alimentera les investissements et notre capacité à investir. Voilà un peu ce qu'on voulait vous dire aujourd'hui. Est-ce que ce débat d'orientations budgétaires suscite des commentaires ou des questions de la part des uns et des autres ? Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : D'abord, j'ai été extrêmement surpris de voir qu'on est très au-delà du budget qui avait été prévu. C'est-à-dire qu'on a quasiment plus de 600 000 € de plus en recettes que ce qui a été budgété. Ce qui a été budgété, c'était quasiment ce qu'on avait en 2022, en recettes. On a 620 000 €, j'ai regardé, de recettes supplémentaires par rapport au budget, c'est complètement étonnant. Enfin, je n'ai jamais vu cela dans une commune. Et de l'autre côté, on a 240 000 € de dépenses en moins que ce qui a été budgété. Tout cela nous fait passer de 9 000 €, qui étaient prévus au budget initial de résultat, à 800 000 € et quelques de résultat. C'est extrêmement surprenant et pour l'instant, je n'ai toujours pas compris comment vous y arrivez, mais quand on aura le compte administratif, je pense qu'on aura plus de choses. C'était la première chose que je voulais pointer sur le fonctionnement.



Il est noté dans le premier tableau... si vous voulez bien repasser le tableau des recettes de fonctionnement, c'est le premier tableau qui a été présenté. Il est noté 103 500 € de produits exceptionnels. Je suppose que c'est la vente du terrain des Ormeaux, donc une cession. Ce qui est surprenant, parce que là, je n'ai pas compris, c'est que, page 15 du rapport qui m'a été remis, dans les recettes d'investissement, on trouve la cession d'une parcelle, rue des Ormeaux, pour 103 500 €, aussi. Donc, est-ce que c'est une erreur ? Est-ce que cela a été compté deux fois ?

Françoise DOISY : Oui, en fait, je l'ai rayée, sur mon rapport. Il ne faudra pas la mettre en investissement, effectivement.

Denis PAILLARD : D'accord. Et est-ce que les 103 000 € qu'on trouve en cession sur le tableau de perspectives au titre de 2023 est aussi une erreur ?

Françoise DOISY : Sur la prospective, attendez que je vérifie.

Denis PAILLARD : Sur le chapitre « cessions », on a 103 000 €.

Françoise DOISY : Oui, c'est la même chose. Il faudra l'enlever. Elle est sur les deux lignes.

Denis PAILLARD : Alors, il faudra l'enlever de quel côté ?

Françoise DOISY : Sur la cession.

Dominique MC COOK : En investissement ?

Françoise DOISY : Oui, en investissement.

Denis PAILLARD : En investissement ? On l'enlève en investissement et on le laisse en fonctionnement ? D'accord, le produit de cession. C'était la première chose que je voulais pointer. Tant qu'on est sur ce dernier tableau, vous notez : « fonds de roulement 2022 » et vous nous expliquez qu'on augmente le fonds de roulement à presque 1 880 000 € en 2023. Le fonds de roulement noté en 2022, c'est 1 805 000 € or, les chiffres que j'ai sur le DOB 2023, et ce qui est corroboré par ce qui est écrit sur le compte des communes que l'État fournit sur le site de l'État des comptes des communes, on est à 1 273 000 €, donc on a une différence de 520 000 € sur le fonds de roulement. *A priori*, on a 520 000 € de moins de réserves que ce que vous annoncez ici, sur vos tableaux. Cela me pose un petit souci aussi. Bon, on ne va pas plus entrer dans les chiffres. Il y a d'autres choses sur lesquelles on pourrait creuser, mais... cela pose un vrai souci, oui, parce qu'on n'est pas du tout dans les réserves qui sont annoncées.

Françoise DOISY : Je regarde. Je suis en train de vérifier. Oui, on avait mis « emprunt de 2 000 000 € », mais quand même... J'ai exactement les mêmes chiffres. Je ne comprends pas pourquoi vous auriez 1 273 000 € en fonds de roulement. Bon, à vérifier. Je vous répondrai. Là, pour l'instant, je ne vois pas du tout pourquoi vous auriez ce montant-là. Il faut que je reprenne le DOB 2023.

Denis PAILLARD : Excusez-moi, j'ai repris le montant qui est à la fois sur les chiffres 2022 et à la fois sur le site de l'État sur les comptes des communes.

Françoise DOISY : Sur le site « impots.gouv.fr » ?

Denis PAILLARD : Oui, bien sûr.

Françoise DOISY : Bon, je ne sais pas bien, il faut que je vérifie.

Denis PAILLARD : La question subsidiaire, c'est : « Comment est-ce qu'on peut faire un débat d'orientations budgétaires si on est en face de chiffres qui sont faux ? ». Pour moi, c'est une vraie question. Si vous voulez, si vous n'avez pas la réponse là, on peut continuer sur d'autres points, d'autres observations.

Toujours sur 2023, les investissements, quand vous nous annoncez ici qu'on a réalisé 70 % des investissements prévus en 2023, il était budgété un peu plus de 4 000 000 €, on a réalisé un peu plus de 2 000 000 €, donc ce ne sont pas 70 %. J'ai calculé, ce sont 54 %, et je pense que c'est important qu'on ait des chiffres exacts sur ce genre de chose et sur des taux de réalisation.

Françoise DOISY : C'est y compris les restes à réaliser.

Dominique MC COOK : Oui, mais ils sont en 2024. Vous ne pouvez pas les compter en 2023.

Denis PAILLARD : On ne peut pas compter les restes à réaliser 2024 sur 2024. Cela ne fait pas partie des réalisés. Les restes à réaliser en 2024 ne peuvent pas se comptabiliser sur les dépenses effectives en 2023. Bon, ce qui est intéressant sur ce budget 2023, c'est qu'on voit qu'on a bouclé les deux gros projets qui étaient le gymnase Alice MILLIAT, la suppression du passage à niveau, on est quasiment finis, et les pistes cyclables en rappelant tout de même que ces trois points, ces trois projets sont trois projets qui avaient été engagés par



l'ancienne municipalité et derrière, on va probablement s'interroger à partir de 2024 sur quels sont vos projets par rapport aux investissements. Mais c'est parfait d'avoir bouclé cela.

Enfin, ma dernière question sur 2023, c'est : « On a dû faire un prêt-relais. Normalement, c'est un prêt de trésorerie, cela veut dire que la Commune, à partir du mois de juin, n'avait plus de trésorerie. C'est cela ? ».

Françoise DOISY : Non. Ce n'était pas ce problème-là. Effectivement, on attendait des subventions du Conseil Départemental, de la Région, on attendait 300 000 € plus 400 000 € qui n'étaient pas arrivés. Donc, par prudence, on s'est dit : « On a la possibilité de faire un prêt-relais, on va le faire pour être tranquilles. ». Finalement, on n'en a pas eu besoin, donc on le rembourse. C'est comme une ligne de trésorerie classique. Ce n'était pas un problème flagrant. C'était quand même lié à ces subventions qui n'étaient pas arrivées.

Denis PAILLARD : J'ai fini sur 2023, si éventuellement, d'autres personnes souhaitent intervenir et après, je vous propose de passer à 2024 et vos investissements, à moins que vous souhaitiez que je vous livre tout, mais ce n'est peut-être pas la peine de revenir en arrière.

Monsieur le Maire : Madame AGUT BOSC.

Sandrine AGUT BOSC : Merci, Monsieur le Maire. Pour les mêmes raisons évoquées par Denis PAILLARD, j'étais très étonnée par les recettes réalisées et ce qui avait été annoncé lors de l'élaboration du budget, et à ce stade, sans avoir eu le CA, ce décalage-là me pose vraiment question et l'on vient presque à douter de la sincérité du budget que vous avez fait l'année dernière. Alors, il y a des explications, vous l'avez noté. Par exemple, le filet de sécurité que vous n'attendiez pas, alors qu'on avait eu ce débat en Conseil municipal, vous cochiez toutes les cases pour être éligibles et vous aviez dit : « Non, je ne suis pas éligible. », finalement, il s'avère que vous étiez éligible, enfin, que la Commune était éligible. Il y a des choses quand même qui m'interrogent, sur la sincérité de la constitution, de la façon dont vous construisez le budget.

Il y a aussi plein de choses comme cela qui sont affirmées. Vous parlez de stabilité des effectifs, mais finalement, sans preuve, sans document qui vienne en appui de cette affirmation, et pour toutes ces raisons-là, on ne peut pas s'empêcher d'être inquiets, quand même, sur la façon dont c'est construit. Il y a peu d'informations aussi sur la gestion de la dette, la façon dont vous gérez cette dette. Alors, il y a des critiques sur taux fixe et taux variable. Je vous rappelle quand même que la constitution de la dette, elle est faite de l'ordre de 70 % par des taux fixes, ce qui, dans l'usage courant, indique que la collectivité, elle est bien protégée contre l'augmentation des taux d'intérêt. Ce n'est pas anormal d'avoir une collectivité qui ait cette typologie d'emprunt. Par contre, on ne voit pas, par exemple, de travail sur des contrats d'échange d'intérêt par une banque, par exemple, la mise en concurrence de plusieurs banques pour essayer de voir s'il n'y a pas la possibilité, on appelle cela des *swaps*, c'est-à-dire, de transformer des taux d'intérêt variables en des taux d'intérêt fixes. Ce n'est pas aberrant même de le faire maintenant. Oui, les taux restent élevés, mais malgré tout, on peut quand même les travailler et j'étais un peu embêtée de ne pas voir cela. Je sais que vous ne l'avez pas fait, puisque pour faire cela, il faudrait disposer d'une délibération qu'on n'a pas vu passer en Conseil municipal, et cela m'interroge sur la façon dont vous gérez la dette.

On parle de cette augmentation, de l'impact causé par les emprunts à taux variable. Il faut savoir que c'est exactement 62 000 €, mais quand on regarde, par exemple, l'application de pénalité de retard du gymnase, on est de l'ordre de 55 000 €, donc l'un dans l'autre, c'est quelque chose qui est assez compensée et je me dis que finalement, l'épargne brute, elle est sauvée par le chapitre 74, c'est-à-dire les dotations de participation, de l'ordre de 400 000 € à 450 000 € et que cela reste quand même bien fragile.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci beaucoup, Madame AGUT BOSC, pour cette intervention. D'autres questions ? Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Juste pour revenir sur effectivement la gestion de la dette et les taux d'intérêt, vous notez effectivement une augmentation des taux d'intérêt de 66 000 € entre 2022 et 2023... pardon ? Vous me laissez terminer, si cela ne vous dérange pas trop ? Merci. Vous ne parlez pas de l'incidence de l'emprunt de 2 000 000 € qui a été fait en 2022. Vous ne parlez pas de l'incidence des intérêts sur le prêt-relais. J'ai regardé, cela fait 27 000 €, donc je suis étonné qu'on mette en avant des intérêts à taux variable, qui, que, etc., et qu'on ne tienne pas compte d'autres intérêts qui, pourtant, sont tout aussi réels que ceux-là. Je trouve que ce serait important qu'on puisse avoir une vision exacte des choses, et j'ai envie de dire, non polémique ou non orientée, parce que je pense que si on parle de la dette, si on parle des intérêts, on les met tous et puis, on dit : « Voilà ! Les emprunts fixes donnent cela. L'emprunt qu'on a fait l'an dernier donne cela. Le prêt-relais donne cela. Le prêt-relais, ce sont 6 000 €. ». J'ai demandé, justement, pour l'emprunt de 2 000 000 € de 2022, cela fait plus de 22 000 €, donc je pense que si on dit les choses, on va jusqu'au bout et comme cela, le Conseil municipal a tous



les éléments qui lui permettent de prendre une décision, d'avoir un vrai débat, sinon ce ne sont pas des vrais débats, ce n'est pas possible. Voilà ce sur quoi je voulais revenir sur 2023, parce qu'honnêtement, et pour terminer, excusez-moi, je vais encore dire quelque chose qui est un peu surprenant, quand on dit, page 16 : les résultats 2023, il y a un excédent de fonctionnement de 1 207 000 € or, au début, on nous explique qu'on a une épargne nette de 460 000 €. Grand Dieu ! Comment on est passés de l'un à l'autre ? S'agit-il réellement des résultats 2023 ou est-on en train de parler d'autre chose ? Et cela me pose un vrai problème aussi, parce que derrière, l'image qu'on se fait de cet exercice 2023, on ne sait plus laquelle, on ne sait plus de quoi on parle. Je finis sur 2023.

Françoise DOISY : Je vous répondrai juste pour le prêt-relais parce que vous avez demandé tous les documents, et vous avez vu le montant des intérêts : 4 900 €...

Denis PAILLARD : 4 900 € pour... oui, quand j'ai dit 5 000 €, c'est bien cela.

Françoise DOISY : Ensuite, quand vous parlez...

Denis PAILLARD : Et le prêt 2022 ?

Françoise DOISY : Le prêt 2022, c'est le seul prêt que nous ayons fait, je vous informe quand même que c'était pour financer le gymnase.

Denis PAILLARD : Oui, mais les intérêts ont été payés en 2023. C'est la seule chose que je dis. Je ne dis pas : « C'était bien », « Ce n'est pas bien ».

Françoise DOISY : Vous vous souvenez du taux de cet emprunt ? Vous l'avez vu. Il était à quel taux, cet emprunt de 2 000 000 € ? Voilà. Donc, c'était quand même un taux... ce n'est pas celui qui nous grève le plus le budget. Quand on voit le taux des autres, on en est à 5 %, voire 6 %, voire plus. Je pense qu'on va arriver à 7 %. Nous, on avait pensé les rembourser, mais quand on a vu les montants, on va plutôt essayer de renégocier avec les banques, à voir ce qu'on va pouvoir faire. Mais on est très loin d'un emprunt à 1 %.

Denis PAILLARD : Je peux, Monsieur le Maire ? Et puis, on finira...

Monsieur le Maire : Monsieur PAILLARD, je vous en prie.

Denis PAILLARD : La seule chose que je disais là-dessus, c'est que si on parle des intérêts des emprunts qui ont été payés en 2023, on parle de tous les intérêts des emprunts et on les met tous, et avec les montants exacts et puis, comme cela, on sait à quoi s'en tenir, sinon on ne sait pas, sinon on ne peut pas raisonner. Et cela, ce n'est pas possible dans un débat d'orientations budgétaires. Je suis désolé.

Françoise DOISY : Juste, vous avez reçu également, puisque vous l'avez demandée, la liste des emprunts. Vous avez vu ? Donc, vous avez une information globale. Vous l'avez demandée, on vous avait répondu en commission « finances », parce que Monsieur LALA l'avait demandée. On lui avait dit que c'est un document qui serait annexé au budget. Vous l'avez demandé en avance de phase, mais c'est un document qui est obligatoire, donc il sera quand même annexé au budget, vous l'aurez. C'est vous qui avez demandé parce que vous le vouliez avant. Je pense que c'était justement pour poser ce style de questions, mais c'est un document qui est diffusé dans tous les cas. Rien n'est caché. Tous ces documents sont diffusés et seront diffusés à l'ensemble des conseillers.

Oui, juste, aussi une petite réponse parce que vous avez parlé des différences entre le budget et... Il faut quand même savoir qu'un budget, c'est un document que nous essayons de faire le plus sincère possible et le plus juste possible, c'est-à-dire qu'on est prévoyant et surtout, on est très prudent. Un budget, c'est quoi ? C'est un document juridique, une autorisation de dépenser. Ce n'est pas à partir d'un budget qu'on fait des analyses financières. On les fait à partir du réalisé. Donc, qu'il y ait des écarts, il y a toujours... et heureusement qu'il y a des écarts entre ce qu'on avait prévu en dépenses et ce qu'on a réalisé, parce que cela veut dire qu'on a fait très attention et qu'on a essayé de ne pas dépenser tout ce qui avait été prévu. Même chose pour les recettes, c'est encore mieux, puisque nous avons eu des recettes qui n'étaient pas prévues.

Je voulais juste revenir sur le filet de sécurité dont a parlé Madame AGUT BOSC. Il faut quand même savoir que nous avions, à l'époque, pris contact avec la DGFIP, qui était notre interlocuteur privilégié et qui nous avait dit : « Vous n'y avez pas droit. Ne demandez pas d'acompte, puisque vous allez... ». Il y a quand même beaucoup de communes qui ont demandé des acomptes et qui les ont remboursés, ce qui n'est pas notre cas. On n'a pas demandé d'acompte sur les conseils de la DGFIP, ce n'est pas une volonté personnelle de la Commune, et ensuite, bonne surprise : on a appris en fin d'année qu'on avait droit à cette dotation. Donc, cela fait partie des surprises qui sont réelles pour ces 144 000 €. Il y a d'autres montants aussi auxquels on ne s'attendait pas et qui sont arrivés. C'est toute la différence entre un budget et ensuite, un compte administratif avec un réalisé.



Monsieur le Maire : Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Je pense que quand on a des recettes en cours d'année ou des dépenses en cours d'année qui sont non prévues, il y a une procédure qui existe, c'est la décision modificative, et que cela permet de recalculer son budget par rapport à la réalité. Je trouve que c'est un peu dommage qu'on n'ait pas utilisé en cours d'année cette procédure qui est une procédure classique. Enfin, je veux dire, dans toutes les collectivités dans lesquelles j'ai pu naviguer, ou que j'ai pu regarder, il y a au moins une, deux, voire trois décisions modificatives qui permettent en permanence d'adapter. On est bien d'accord. Le budget n'est qu'une prévision, mais c'est une prévision qu'on adapte au fur et à mesure de l'année pour être au plus près des réalités. Là, le choix n'a pas été fait de le faire, sauf au mois de janvier, alors que l'exercice était terminé, mais qu'on pouvait encore le faire, on avait 15 jours pour le faire, mais je pense qu'à l'avenir, c'est quand même quelque chose qui est important parce que, là encore, cela permet au Conseil municipal de savoir où il en est.

Monsieur le Maire : Bon, écoutez. On prend note de vos remarques. On essaiera de mieux faire à l'avenir, effectivement, en termes de prévisions budgétaires. Après, vous savez, prévisions budgétaires dans un contexte très inflationniste, ce n'est pas un exercice facile, c'est beaucoup de travail. C'est vrai que dans ce contexte-là, peut-être qu'on pêche par excès de prudence, c'est possible, mais c'est vrai que sur les dépenses, on a tendance à prévoir large parce qu'en essayant de faire des économies en exécution, si je puis dire, et sur les recettes, on bâtit notre budget en étant très pessimistes. Alors, après, est-ce qu'on a tort de faire comme cela ? Je ne sais pas. En tout cas, ce que je note, et c'est ce qu'il faut peut-être retenir, après, on ajustera les chiffres parce que là, on voit bien que c'est un débat d'orientations budgétaires, ce sont des prévisions, etc. On est bien d'accord, on verra tout cela au moment du vote du budget, mais quand même, l'exécution budgétaire 2023, c'est ce que je retiens. Dans ce contexte particulièrement difficile où on a de l'inflation, où on a des mesures qui nous sont imposées par l'État, notamment, sur l'augmentation du point d'indice de la Fonction publique, et c'est normal, on ne le conteste pas, il faut bien s'adapter à ce contexte, on arrive à terminer avec des résultats qui sont très positifs, avec une CAF nette qui est importante, qui nous permet de financer des investissements, de garder un niveau d'investissement de la Commune qui est important. Et je crois qu'on peut tous s'en réjouir, parce qu'on a intérêt à avoir des équipements de qualité et on le fait sans augmenter les impôts. Alors, bon, après, peut-être que... je suis désolé si vous estimez que vous n'êtes pas assez informés. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des marges d'amélioration. Il faut qu'on en rediscute peut-être en commission, peut-être plus profondément.

Peut-être deux mots sur la dette : vous revenez sur l'emprunt que nous avons fait de 2 000 000 €. Je rappelle quand même très simplement quelques chiffres. Lorsqu'on est arrivés, il y avait des projets qui avaient été décidés. En gros, on a eu un mur de 6 000 000 € d'investissement. C'est-à-dire, en moyenne, il faut savoir que la Commune, une commune comme Escalquens, au niveau de l'investissement normal, ce sont à peu près 1 000 000 € par an. Nous, on est arrivés, on avait quand même 6 000 000 € à financer : le gymnase, des pistes cyclables, du remplacement de matériel vieillissant, le matériel informatique dans lequel il fallait investir, des véhicules, etc., je passe. Ces investissements-là, c'étaient des dépenses. Elles n'étaient pas financées. Donc, nous les avons financées en puisant dans le fonds de roulement, bien sûr, parce qu'à l'époque, il était à hauteur de 1 800 000 €... Non, je ne pense pas qu'il était à 2 700 000 €. Enfin, je n'ai plus le chiffre en tête, mais bon, bref. Il était normal de puiser dans ces réserves, parce qu'on ne va pas maintenir un niveau de réserve surdimensionné. C'est normal, il faut optimiser un peu la gestion de la trésorerie. Nous avons fait un emprunt de 2 000 000 €. Oui, bien sûr, on a fait un emprunt à taux fixe sur 20 ans en 2022 à 1,1 %, de mémoire, à taux fixe. Aujourd'hui, les taux sont entre 4 % et 5 %. Enfin, je veux dire, je ne pense pas que ce soit une mauvaise affaire pour la Commune et cela nous a permis de financer nos investissements, et au final, on a quand même des grands équilibres qui sont positifs. C'est ce que je retiens parce que cela nous permet... et c'est important parce que cela nous permet de continuer à investir. En 2024, on continuera, on va essayer de continuer à investir sur la rénovation énergétique des bâtiments parce que c'est important, on va continuer à renouveler l'éclairage public de la commune, c'est important, remplacer par de la LED, on va investir sur le carrefour de La Cousquille parce que c'est un carrefour qui, aujourd'hui, n'est pas sécurisé, pose des difficultés, crée des bouchons, etc., donc il faut qu'on investisse, il faut qu'on résolve ce problème, on va rénover les locaux de la MJC en les dotant de systèmes de chauffage qui soient performants. Je ne vais pas tout détailler, mais cela nous permet de continuer à investir et je crois que c'est cela qui est important. On devrait quand même tous s'en réjouir. Après, sur le détail, on pourra toujours dire que la vente de la maison, il ne fallait pas la présenter en fonctionnement. En même temps, la comptabilité l'inscrit au compte de classe sept, ce n'est pas moi qui ai inventé la comptabilité, mais bon, et ainsi de suite. Monsieur PAILLARD.



Denis PAILLARD : Je n'ai jamais mis en cause le fait que vous avez emprunté 2 000 000 € en 2022. Et si vous vous souvenez bien de la discussion que nous avons eue lors de la conclusion du Conseil municipal dans lequel il a été parlé de cet emprunt, j'avais pris la peine d'appeler les responsables des engagements du Crédit Agricole, pour ne pas les nommer, qui m'avaient expliqué qu'au vu des comptes de la Commune, on pouvait emprunter 3 000 000 €, et j'avais milité pour cette solution. Donc, je n'ai jamais mis en cause le fait qu'on ait emprunté 2 000 000 €. J'ai simplement dit que si on parle des intérêts qui ont été payés en 2023, on doit parler de tous les intérêts. C'est la seule chose que j'ai dite, et je pense que cela a été une erreur majeure de ne pas emprunter 3 000 000 €, compte tenu du volant d'investissement de la Commune, parce qu'on les aurait empruntés à 1,05 %, alors qu'aujourd'hui, si on doit refaire un emprunt, ce sera effectivement autour de 4 % ou 4,5 %. C'est tout.

Monsieur le Maire : Oui, enfin, sauf qu'on ne remprunte pas aujourd'hui, donc... Bref. Non, mais c'est bien noté. C'est votre opinion, je la respecte, mais à l'époque, 3 000 000 €, cela ne nous semblait pas justifié compte tenu de notre niveau et de notre plan de financement. Et puis, vous savez, Monsieur PAILLARD, après coup, c'est toujours facile de dire : « Ah ! Mais il aurait fallu que... parce que regardez, les taux ont augmenté. On aurait mieux fait de faire cela. ». C'est toujours simple, mais sauf que personne ne peut prévoir l'avenir, et vous savez, quand on bâtit un budget... enfin, nous, c'est peut-être notre défaut, on est vraiment très très prudents parce que je ne suis pas capable de savoir comment vont évoluer les taux d'intérêt, comment va évoluer le point d'indice, comment va évoluer l'inflation, est-ce qu'il y aura des surcoûts sur la construction d'un gymnase, parce que quand vous construisez un gymnase, que vous passez des marchés à prix fixe, et puis, qu'en cours d'exécution, les entreprises vous disent : « Regardez ! Le vert, il a augmenté de 70 %. Si vous ne nous faites pas une rallonge, j'arrête les travaux. ». C'est parce que c'est ce qui s'est passé, Monsieur PAILLARD. C'est cela que nous ont dit les entreprises, vous voyez ? Donc là, il faut négocier parce qu'en plus, il y a une circulaire, une loi, même, qui oblige les collectivités, dans cette configuration-là, à renégocier, pour négocier une théorie, compte tenu de l'imprévision, selon la théorie de l'imprévision, d'accorder une indemnité. Donc, on négocie. Tout cela, ce sont des surcoûts, et cela, on ne peut pas le prévoir. Donc, il faut être très prudents. Je pense, encore une fois, on peut en discuter... Après, j'entends ce que vous me dites : « On se sent un peu grugés parce que vous nous aviez dit : « Les prévisions étaient tant. », et puis, en exécution, on s'aperçoit que c'est meilleur que prévu. ». Bon, je comprends. Peut-être qu'on gagnerait à mieux travailler dans les commissions « Finances ». Peut-être qu'on a intérêt à davantage échanger. On vous donnera toutes les informations sur nos hypothèses de prévision.

Maintenant, j'attire votre attention aussi sur un point, Monsieur PAILLARD, puisqu'on se dit les choses, on se les dit librement. Attention à ne pas faire d'analyse financière sur les budgets primitifs. Cela, je vous l'ai toujours dit. Les analyses financières, elles se font sur le constaté, elles se font sur le compte administratif. Il ne faut pas se servir du budget primitif pour dire : « Regardez ! C'est catastrophique, on court à la catastrophe. ». Attention ! Ce sont des prévisions. Voilà, j'attire votre attention là-dessus.

Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, et sur les 1 270 000 € de résultat 2023 ?

Monsieur le Maire : On va regarder ce point. Honnêtement, on ne va pas replonger dans les calculs aujourd'hui. S'il y a une erreur, il y a une erreur. Elle portera sur le fonds de roulement. Honnêtement, et je n'en suis pas satisfait, je vous l'accorde, mais ce qui compte dans un débat d'orientations budgétaires, c'est la dynamique qui est en marche. Aujourd'hui, on a une année qui se conclut de manière très positive et je crois que c'est ce qu'il faut retenir. Voilà, et là-dessus, on apportera bien sûr... on va vérifier, encore une fois, les erreurs sont humaines. Djemel BEN SACI.

Djemel BEN SACI : Oui. Par rapport aux prévisions aussi, on a eu le Sicoval qui nous a annoncé une baisse de notre attribution de compensation de 70 000 €. Donc, il a fallu qu'on aille voir pourquoi il nous diminue l'ADC et alors, c'était une erreur de calcul, et cela s'est résumé à 6 000 € de calcul. Pourtant... Et cela, on ne pouvait pas le prévoir non plus. On ne pouvait pas prévoir qu'ils allaient nous... si on n'avait rien dit, on se retrouvait avec 70 000 € en moins, vous voyez ? Donc, tout le monde...

Denis PAILLARD : Mais, Monsieur, c'est bien pour cela qu'on parle et qu'on demande des explications. Soyons clairs.

Monsieur le Maire : De toute façon, c'est par le dialogue qu'on arrive à se comprendre. Très bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce débat d'orientations budgétaires ? D'accord. Je vous en prie, Monsieur PAILLARD, allez-y.



Denis PAILLARD : Sur 2024, je n'ai pas grand-chose à dire sur vos prévisions en fonctionnement, parce qu'on a peu d'éléments, en fait, et je voudrais qu'on parle de l'investissement, et si vous pouviez remettre le dernier tableau « investissement ». C'est le dernier. Il y a plusieurs choses qui me frappent, voire qui me chagrinent un tout petit peu dans ces... Ce sont les nouveaux investissements. Le réalisé, on va l'oublier. Il y a une acquisition foncière et on ne sait pas trop ce que c'est, mais on le verra, je pense, avec le compte administratif. C'était une maison que vous souhaitiez acquérir, je pense. Mais sur les nouveaux investissements, je voudrais commencer par la rénovation énergétique de l'ancien gymnase parce que, alors, là, c'est un dossier, je vais vous dire très honnêtement, je n'y comprends plus rien. La première fois qu'on en a parlé, il s'agissait de dépenser, *grosso modo*, 700 000 € pour la rénovation énergétique du bâtiment. En mars 2023, on a voté une APCP de 3 700 000 €. À l'automne 2023, vous nous aviez demandé de refaire une décision, et on était à 2 500 000 €. Si je regarde aujourd'hui, on est à 2 050 000 €. C'est quoi, le vrai dossier ? On est où, là ? Je ne comprends pas ce dossier. Je ne sais pas de quoi on parle, de quel type de rénovation, de quel type de projet. On a voté une APCP et là, on est sur quelque chose qui est différent de l'APCP, et je veux dire, on est partis de 70 000 €, puis c'est monté, puis cela redescend et tout. Est-ce qu'il y a un vrai dossier derrière ? C'est la question que je pose aujourd'hui parce que je ne comprends plus rien de ce qu'il y a derrière ce truc-là. Et ce n'est pas le seul exemple que j'ai, parce que si on regarde La Cousquille, vous annonciez, début janvier, 700 000 €, on a parlé de 150 000 €, c'étaient 500 000 € en février 2023 et puis, il y a huit jours, c'étaient 300 000 € et maintenant, ce sont 400 000 €. Cela fait compliqué. Je veux dire, si on a des dossiers, s'il vous plaît, c'est important qu'on puisse savoir, *grosso modo*, vers quoi on va. Et je voudrais finir, parce que je ne vais pas en rajouter, parce qu'on en a d'autres : le parc urbain, il est annoncé à 1 200 000 € et puis, on a 150 000 € sur l'ensemble de la prospective, et à chaque fois, on se pose la question, et je reposerai la question autrement : où sont les priorités de la Commune en matière d'investissement, et même, là-dessus, sur la rénovation énergétique, est-ce qu'il y a des bâtiments plus prioritaires que d'autres ? Est-ce qu'il y a des bâtiments qui sont plus consommateurs que d'autres ? Cela, on n'a rien. Et je veux dire, ce que je regrette très profondément, c'est qu'il n'y ait jamais eu de travail en commission, qu'il n'y ait jamais eu de travail en groupes de travail – que sais-je ? – sur... mais on parle de rénovation énergétique, mais quelles sont les priorités en matière de rénovation énergétique ? Est-ce qu'on fait de la rénovation énergétique, et excusez-moi, je vais revenir, on en a parlé encore, sur des bâtiments qui sont des passoires énergétiques en faisant la moitié du boulot, ou est-ce qu'on va réellement sur un ou deux sujets de bâtiments qui sont hyper-importants parce que c'est ce qui coûte le plus cher à la Commune en matière de consommation d'énergie, et pas ce qui coûte le moins cher possible ? Parce que, excusez-moi, mais rénovation énergétique de l'ancien gymnase, je vous rappellerai quand même le montant des coûts d'électricité sur ce bâtiment, ils ont fortement augmenté, certes, mais on est passés de 10 000 € à 18 000 €, peut-être et rien de plus. Donc, si on doit dépenser 2 000 000 € pour faire 10 000 € d'économie, ce n'est pas de la rénovation énergétique, c'est autre chose. Et cela pose un vrai problème par rapport à cela, d'autant qu'on se pose toujours les questions, mais où sont les investissements pour préparer l'avenir ? On va avoir 10 000 habitants dans moins de dix ans, on le sait. C'est d'ailleurs inscrit dans le PLU. Alors, quand je dis « moins de dix ans », non, ce sont 11 ans exactement, puisqu'on a décalé... d'accord. On va avoir 10 000 habitants, Les Lavandes, il faut cinq ans pour construire un groupe scolaire, pour modifier totalement une école, il faut cinq ans. Les Lavandes, aujourd'hui, c'est un bâtiment qui est délabré. Les gamins, depuis des années, dorment dans des préfabriqués, d'accord ? Donc, aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait sur ce bâtiment ? On n'a rien. La salle de cantine, c'est une salle de cantine qui est exiguë, qui est trop petite, ils sont obligés de faire deux services. Il y a des gamins qui mangent à 13 h 30 pour reprendre à 14 h 00. J'ai mis une heure et demie, peu importe. Le nouveau groupe scolaire, quand est-ce qu'on va se mettre à y travailler ? Quand est-ce qu'on va investir, ne serait-ce que les études qui sont nécessaires pour le prévoir ? Cela pose... Les locaux communaux, on est sur une ville dont le nombre d'habitants augmente, cela veut dire que les besoins associatifs, les besoins de locaux de réunion, les besoins, etc., ils sont importants. Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on prévoit ? Quand est-ce qu'on le prévoit ? Cela, pour moi, c'est un programme d'investissement à long terme, pluriannuel. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on voit ? « Rénovation énergétique », « rénovation énergétique ». Bon. La Cousquille, l'opération EPFL Capitouls, 1 000 000 €, c'est la moitié du prix des terrains des Capitouls mêmes. Donc, 1 000 000 €, on va faire quoi avec ce truc-là ? Et puis, on commence à raisonner sur la plaine des sports, en 2026, avec 100 000 €. Honnêtement, je n'y comprends rien.

Monsieur le Maire : Écoutez, j'en suis désolé. C'est dommage qu'en commission, on n'ait pas... on vous a rapporté toutes les précisions. L'opération EPFL, 1 100 000 €, si vous voulez, c'est très simple, c'est parce qu'il y a un délai pour racheter le foncier qui est aujourd'hui porté par l'EPFL pour nous permettre de réaliser des opérations. Voilà tout simplement.



Ensuite, vous parlez de l'école des Lavandes qui est délabrée, etc. Oui, le problème, c'est que : que voulez-vous que je vous dise ? On a beaucoup d'équipements qui sont délabrés. Quand vous apprenez, Monsieur PAILLARD, que le système de chauffage, de ventilation, de climatisation du Berjean a des fuites, qu'il est en mauvais état, que les chaudières, il faut les remplacer, etc. Tout cela, ce sont des trucs... excusez-moi. En 2020, on ne le savait pas. On n'a pas fait d'audit avant d'être élus, donc ce sont des trucs qu'on découvre. Vous parlez du gymnase, je vous réponds là-dessus. Vous savez très bien que ce n'est pas une rénovation énergétique. Je vous l'accorde, c'est peut-être une erreur dans l'intitulé, mais enfin, on en a suffisamment parlé, on a fait des réunions là-dessus. Vous savez bien que ce n'est pas une simple rénovation énergétique. Vous savez très bien que l'ancien gymnase et la salle des fêtes, puisque c'est l'ensemble Jean CASSAN, sont aujourd'hui délabrés. Il y a des gouttières dans le toit, les installations électriques ne sont pas aux normes. Ce n'est pas qu'une question de consommation d'énergie. Il y a plein de choses qui ne sont pas aux normes. Au début, c'est vrai, on s'était dit : « Il faut faire de la rénovation énergétique. ». Bon, on fait plancher un architecte, tout cela, qui nous dit : « Attention ! Si vous commencez à toucher à la rénovation énergétique, vous allez être obligés de vous mettre aux normes électriques, aux normes PMR, vous allez être obligés de refaire le toit. Attention, à partir du moment où vous améliorez l'isolation du bâtiment, du coup, pareil, il faut tout faire d'un coup. », et c'est vrai qu'une facture qui, au départ... on pensait, peut-être naïvement, que cela allait être autour de... je ne sais plus à combien on l'avait évaluée à l'époque, 200 000 € ou 300 000 €, mais non, la facture, elle grimpe, elle grimpe parce qu'en fait, il faut tout faire d'un coup, parce que sinon, cela n'a pas de sens. On va investir, on va faire des travaux, deux ans après, on va être obligés de tout redémolir et d'en refaire d'autres. Donc, ce sont des choses... oui, c'est vrai que l'on construit un budget dans un environnement qui est incertain, avec de la connaissance qui arrive au fur et à mesure, avec beaucoup d'inconnues qu'on découvre. Donc, là, et à chaque fois, on nous informe... et c'est pour cela qu'à chaque fois, on est très prudents. On vous dit : « Attention ! Aujourd'hui, ce sont des esquisses, ce sont des études. Ne le prenez pas pour argent comptant, le projet évolue et on le fait évoluer avec vous. ». Et ensuite, c'est le premier point, c'est l'incertitude liée au constat, liée aux besoins et ensuite, vous avez l'incertitude liée au financement parce qu'une commune, vous voyez bien que ce niveau d'investissement, la Commune, toute seule, ne peut pas l'assumer, donc on est obligés de compter sur des subventions du Département, de la Région, de l'ADEME, de l'État, de je ne sais pas qui, bref, et tout cela se téléscopent. Et dans notre politique de construction budgétaire prudente, nous n'engageons pas les travaux de rénovation, nous n'engageons pas une opération tant qu'on n'est pas sûr d'avoir un niveau de subvention, surtout, sur ces grosses opérations-là qui sont importantes. Donc, on va vous dire : « Oui, on aurait aimé le faire démarrer en 2024. On n'a pas eu de financements, ou on ne les aura qu'en 2025, donc on décale. ». Bon, voilà. Je préférerais avoir les financements et puis, démarrer. Attention !

Vous avez parlé de l'école. L'école, je rappelle quand même qu'on a investi cette année 450 000 € dans l'extension de l'école des Romarins. On peut dire que ce n'est pas assez, mais enfin, c'est un effort important pour la Commune, là aussi. Vous nous dites : « Il faut absolument lancer la construction du nouveau groupe scolaire parce que dans dix ans, on sera à 10 000 habitants. ». D'abord, ce n'est pas tout à fait vrai. C'est-à-dire, dans nos prévisions et dans le plan stratégique du PLU, ce sont 9 800 habitants dans 15 ans. Aujourd'hui, on est... Non, mais ne riez pas. C'est ce qui est inscrit dans le PADD. Excusez-moi. Aujourd'hui, malheureusement, on nous ferme une classe parce qu'on est dans des générations creuses de générations d'élèves, bon, voilà, c'est comme cela, et on avait fait une étude prévisionnelle de la fréquentation de l'école, qu'on vous avait présentée, d'ailleurs, qui disait que pour l'instant, il n'y a pas de danger. Et d'autant plus, avec l'extension qu'on a faite cette année, on a un peu de marge de manœuvre, donc cela nous laisse du temps pour peut-être prioriser des choses qui, aujourd'hui, sont un peu plus urgentes et ensuite, on pourra se consacrer à la construction de ce groupe scolaire qui, pour l'instant, n'est pas l'urgence absolue. Après, je vous rejoins. C'est vrai que faire un groupe scolaire, il faut compter quatre à cinq ans, donc il faudra anticiper suffisamment. Aujourd'hui, honnêtement, on n'est pas encore dans la zone rouge, je vous rassure. Voilà un peu ce que je peux vous répondre.

Alors, après, regardez, le balcon de l'église, on aurait bien aimé ne pas avoir à le faire, mais malheureusement, les balcons de l'église se dégradent et menacent de tomber sur quelqu'un. Qu'est-ce qu'on doit faire ? Ne pas le faire ? Non, ce sont des urgences. Il faut le faire. Voilà. C'est toute la difficulté de la construction budgétaire. Encore une fois, tous ces points, là-dessus, on est totalement ouverts, peut-être trop, d'ailleurs parce que quand on vous donne les informations qui sont provisoires, après, vous le prenez pour argent comptant. Soyez prudents. Je suis tout à fait d'accord pour en discuter dans les commissions, etc., il faut en discuter puis, venez nous demander, il n'y a aucun problème. Quand on fait des commissions, il n'y a jamais de question, alors, bon. On vous donnera tous les éléments, on s'en expliquera, on pourra avoir des débats, on pourra peut-être mieux



prioriser. Si vous avez des propositions de... faites-nous des propositions. S'il faut re-prioriser des choses qu'on anticipe en 2024, dites-le-nous, on en discute. Ce serait une discussion constructive. Si vous nous dites que... je ne sais pas, le carrefour de La Cousquille, « Pourquoi on a mis 400 000 € ? Pourquoi le montant a évolué ? ». Première estimation, le premier montant qu'on a mis, c'est le service du Sicoval, la maîtrise d'œuvre qui nous dit : « En gros, il y en aura à peu près pour ce montant-là. ». C'est le retour des services techniques, vous savez ? Ce n'est pas moi qui chiffre le coût de rénovation du carrefour, je n'y connais rien, je ne connais même pas le prix de la tonne de goudron ou je ne sais pas quoi, ce n'est pas mon métier. Donc, je m'en remets à ce que disent les services techniques, services techniques qui nous disent : « Cela est à peu près cela. ». Bon, OK, mais attention, le chiffrage n'est pas terminé parce qu'un chiffrage, il faut d'abord faire des sondages pour savoir s'il y a des réseaux qui ne sont pas impactés par les travaux, il faut chiffrer exactement le mètre carré, multiplier cela, faire des devis, etc., c'est du travail, c'est un peu de temps. Et nous, le problème, c'est que pendant ce temps, il faut construire un budget, il faut vous donner des esquisses, sinon vous allez dire... si on mettait zéro dans le carrefour de La Cousquille, vous me diriez : « Ce n'était pas prévu. ». Donc, il faut bien qu'on prévoie quelque chose. Donc, on se dit : « Allez ! 350 000 €, on met une marge de sécurité, on va dire, budgétions 400 000 €, peut-être même, en budget primitif, on vous donnera 500 000 €. ». J'espère que d'ici là, on aura avancé sur le chiffrage, et c'est une enveloppe. Et c'est dans cette enveloppe qu'on va ensuite puiser pour réaliser les travaux, mais ce ne sera pas le coût final. Ce ne seront, ni 400 000 €, ni 350 000 €, ni 500 000 €. Je vous mets la main à couper, cela sera autre chose, mais bon. C'est cela le problème de la construction budgétaire, mais encore une fois, si vous avez des propositions sur la modification de cette liste, on est là pour en discuter. Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Deux choses : j'ai une proposition. Est-ce qu'on peut faire une analyse des besoins futurs de la population, par exemple, en nombre de mètres carrés, de surface pour les associations, parce que le besoin, il augmente de façon linéaire par rapport à la population ? Je ne prendrai que l'exemple de la MJC. La MJC, quant à elle, explose dans ses murs. Elle n'y arrive plus. Et je veux dire, avec une augmentation de la population, on va avoir des besoins supplémentaires comme on va en avoir chaque fois qu'il y a des salles qui doivent être occupées, c'est la croix et la bannière. Donc, quelque part, il y a des besoins du côté scolaire. On sait qu'il y a des besoins et on sait quand ils vont arriver, et cela est relativement facile à calculer. Est-ce qu'à partir de là... et je reviens sur ce que vous disiez sur les écoles, il ne s'agit pas de lancer la construction d'un groupe scolaire aujourd'hui, mais de lancer les études, sachant qu'il va falloir du temps. Cela paraît, pour moi, une des priorités, mais peut-être, est-ce que je me trompe ?

Et je voudrais finir sur l'histoire des recettes dont vous parlez. La cession Vinci, le premier compromis a été passé en 2020 par la précédente majorité. On est en 2024, d'accord ? La promesse de vente « machin, truc », synallagmatique, si je me souviens bien du terme, a été signée l'an dernier, et on prévoit aujourd'hui une rentrée financière en 2025 si j'ai bien lu les documents. Donc, là, on a eu un retard considérable et je pense qu'une des difficultés qu'on a, c'est que, comme vous nous l'aviez expliqué, vous attendiez les recettes de cette vente pour pouvoir, entre autres, régler les besoins financiers pour le nouveau gymnase en particulier. Donc, là, on a eu un retard considérable et ma question aujourd'hui par rapport à cela : est-ce que, compte tenu de ce que vous notiez sur la chute du marché immobilier depuis quelque temps, on ne risque pas à nouveau de se retrouver en difficulté sur cette opération ? Est-ce qu'on n'a pas, là, un risque qui est en train de croître, sachant que, si j'ai bien lu ce que j'ai vu, Vinci a engagé un plan social ? Donc, j'ai des interrogations par rapport à cela aussi et y compris, sur le plan financier. Mais je voudrais revenir, faire une analyse précise des besoins me semble totalement indispensable, puisque c'est à partir de là qu'on pourra définir des priorités et dire : « Voilà, ce n'est peut-être pas la rénovation énergétique de tels bâtiments, mais c'est peut-être de travailler sur un nouveau bâtiment pour l'ensemble des services administratifs de la Commune et pour les associations. ».

Monsieur le Maire : Bon, l'analyse des besoins, on peut en rediscuter, on peut affiner, mais en fait, on l'a. On sait quels sont nos besoins et à quelle échéance. Ce n'est pas la peine de calculer le mètre carré par occupant de nos salles associatives pour comprendre que oui, on a un besoin, on le sait. Nos installations sont saturées, on a beaucoup de demandes, etc., et tant mieux, cela reflète un certain dynamisme associatif, d'ailleurs. Oui, il faut investir et je le dis d'ailleurs, et on le dit, nous, depuis notre arrivée, il faut investir. Après, une fois qu'on a dit cela, comment on fait parce que l'argent, il ne tombe pas du ciel ? Alors, effectivement, pour répondre à votre... Jusqu'ici, excusez-moi, mais on n'a pas trop à rougir parce qu'on a investi quand même sur les trois dernières années. Je n'ai pas fait le calcul, mais enfin, regardez, on est quasiment à 6 000 000 €, peut-être un peu plus, d'investissement. C'est colossal. Enfin, je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'effort qu'il a fallu faire pour financer tous ces investissements. Je veux bien : "qu'on ne va pas assez vite, on n'investit pas assez". Oui, écoutez, apportez-moi les fonds et puis, cela ira plus vite. C'est vrai qu'on a une recette que nous



attendons tous. C'est la vente du terrain Vinci. Oui, parce que c'est une recette importante pour la Commune, qui nous permettrait de financer encore plus d'équipements. Il ne nous a pas échappé que notre pays, pas que notre pays, d'ailleurs, connaît une crise immobilière majeure depuis deux ans que je n'avais pas anticipée, je pense, vous non plus, personne, on n'est pas des spécialistes du marché immobilier, et cela impacte les promoteurs qui sont nombreux à déposer le bilan. Vinci, je ne sais pas, je ne connais pas, je ne suis pas leur expert-comptable. Ils sont confrontés à des difficultés comme les autres. À ce stade, ils ont déposé un projet, j'ai signé le permis de construire, j'espère qu'ils vont pouvoir construire. Après, comme tout opérateur privé, comme toute entreprise, ils sont confrontés à une réalité économique. Si, effectivement, ils ne vendent pas les logements, ils ne vont pas investir, qu'est-ce que vous voulez que... ? Oui, je le déplore. Cela veut dire que ce projet sera retardé, bien sûr. Est-ce que c'est de notre faute ? Ce n'est pas de notre faute. Cela fait partie des données externes et je crois que, quelle que soit la couleur politique de la majorité dans cette Commune, vous ne pouvez pas lutter contre une crise immobilière. Voilà. Je le regrette. Je peux vous dire... Par contre, là où on serait en faute, en revanche, c'est si on engageait les investissements en comptant sur cette recette. Là, par contre, si on passait les marchés, si on lançait les travaux et qu'on attendait après cette recette, pour payer les fournisseurs, là, on serait en faute, là, on aurait été imprudents, parce que cela veut dire que là, on se mettrait dans une seringue. Aujourd'hui, si cela ne se fait pas, encore une fois, c'est dommage, c'est regrettable et on sera les premiers à le regretter, mais cela ne mettra pas en danger l'équilibre financier de la Commune. Cela ne le mettra pas en danger parce que cela voudra dire que, tant pis, tous les investissements qu'on prévoyait de financer là-dessus, on les décalera, mais cela ne nous empêchera pas de mener à bien un certain nombre de projets d'investissement, notamment, ceux-là, qui nous paraissent être, aujourd'hui, assez prioritaires. On me dit qu'il faut lancer les études sur l'école primaire, mais vous n'allez pas lancer des études de maîtrise d'œuvre en 2024 qui vont obérer la capacité d'investir sur d'autres priorités, notamment, je ne sais pas, moi, le chauffage, l'éclairage public, pour un équipement que vous allez construire dans dix ans parce que vos estimations, vos plans de maîtrise d'œuvre, etc., seront complètement obsolètes. Il faudra les recommencer. Donc, honnêtement, merci pour cette proposition, et par contre, je retiens de ce que vous dites qu'à un moment donné, il ne faudra pas traîner. Je suis d'accord avec vous, mais aujourd'hui, honnêtement, je ne peux pas la retenir parce que c'est vraiment prématuré, surtout comparativement aux autres besoins que nous avons. Après, sur votre demande qui est légitime, je serais tout à fait d'accord pour avoir un échange sur les besoins, passons-les en revue. Il n'y a aucun problème. On a un certain nombre de données qu'on vous a communiquées, d'ailleurs. Sur les écoles, la fréquentation de l'école, on avait fait une étude qui était faite par je ne sais plus qui, le Conseil départemental, je crois. On vous l'a fait passer ? Si. Une dernière intervention si vous souhaitez, ou on passe... ? Parce que l'heure tourne.

Voilà. Écoutez, on doit voter pour prendre acte du débat. Donc, on ne vous demande pas d'approuver tous les chiffres et d'avoir votre accord sur nos propositions. On a compris qu'elles suscitaient des réserves et c'est bien naturel, mais en revanche, on vote sur la tenue du débat. Je vous propose de passer au vote pour la tenue du débat. Qui est contre ? Oui, pardon. Pourquoi tu te lèves ? Tu t'en vas ? Oui, on prend acte. On ne vous demande pas d'approuver nos projets. On prend acte. Non, mais il pourrait y avoir un vote « contre » pour dire : « On considère qu'il n'y a pas eu de débat. ». OK ! Très bien, merci beaucoup.

VOTE

Il est précisé qu'il s'agit d'une procédure obligatoire prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2312-1 et L3312-1). Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit en effet se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget primitif et la présentation d'informations sur la situation financière de la collectivité doit donner lieu à un débat au sein du Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante de la procédure budgétaire. En effet, il permet :

- > d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière d'Escalquens afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- > de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.



Le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de Budget primitif 2024 sont présentés dans le rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération. Cette note constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2024 de la Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu l'examen du projet de délibération par les membres de la commission Finances / Ressources humaines / Administration, convoquée le 20 février 2024 ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024 sur le ROB annexé à la délibération.

Conseillers municipaux ayant participé au débat d'orientation budgétaire : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici, Hélène Pierson.

Résultat du vote : Pris acte.



RESSOURCES HUMAINES

2024-24 – Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Françoise DOISY

DÉBATS

Monsieur le Maire : On va passer à la délibération numéro deux, une délibération qui n'a un peu rien à voir, puisque c'est une délibération sur les Ressources humaines qui va nous être présentée par Françoise DOISY.

Françoise DOISY : Cette délibération a un objet qui est très précis, c'est que nous avons le retrait de délégation de fonction d'un conseiller municipal délégué. Il convient de fixer, à nouveau, le tableau des indemnités. Vous avez le calcul qui n'a pas changé, puisque c'est celui qui a été acté lors de la délibération du 28 octobre 2021. Nous avons un sixième adjoint qui a été remplacé par un conseiller délégué, ce qui veut dire que le Conseil municipal compte un conseiller délégué de moins. Donc, cela diminue l'enveloppe, puisque nous avons cette indemnité en moins. Donc, vous avez un total d'indemnités de 8 613,18 €, alors que si je me souviens bien, c'est actuellement à 8 900 € et quelques, donc voilà, une diminution d'un peu plus de 350 €.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Très bien. Donc, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

VOTE

Vu les dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat et instituant qu'à compter du 1er janvier 2016, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction maximales fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT,

Vu la possibilité pour le Maire de demander à bénéficier d'une indemnité de fonction inférieure au barème,

Vu la demande expresse de Monsieur le Maire de fixer son indemnité de fonction à un taux inférieur à celui prévu par la loi,

Vu l'examen du projet de délibération par les membres de la Commission finances / ressources humaines / administration convoquée le mardi 20 février 2024 ;

Considérant l'arrêté municipal de retrait de délégation de fonction et de signature d'un conseiller délégué,

Vu la délibération en date du 28 octobre 2021 et son annexe fixant les pourcentages d'indemnité des élus,

Il convient de redéfinir le nombre des conseillers délégués et le montants des indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire propose la détermination des indemnités de fonctions des élus en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, selon les pourcentages définis dans le tableau ci-dessous.



Nombre	Élu	Indemnité mensuelle brute	Global mensuel
1	Maire	47 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1931,94 €)	1 931,94 €
7	Adjointes au Maire	19,95 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (820,05 €)	5 740,35 €
3	Conseillers délégués	7,63 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (313,63 €)	940,89 €
Total indemnités mensuelles			8 613,18 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les indemnités de fonction telles que déterminées dans le tableau ci-dessus présenté avec une mise en application à compter du 1^{er} mars 2024.
- d'approuver le tableau annexé à la présente délibération.
- les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici, Hélène Pierson, Guy Desbonnet (pouvoir), Chantal Thomassin (pouvoir), Vincent Didier (pouvoir), Sylvie Roux (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Olivier Delmas (pouvoir), Laurence Large (pouvoir).

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité – 29 votes pour.



VIE LOCALE

2024-25 – Demande de subvention et convention de prestation pour le projet Escal'en scène 2024

Rapporteur : Marie-Claire LOOSE

DÉBATS

Monsieur le Maire : Délibération suivante, on va changer de rapporteur, et c'est Marie-Claire LOOSE, adjointe à la vie associative, qui va nous la présenter. Marie-Claire.

Marie-Claire LOOSE : Bonsoir à tous. Cette délibération porte sur la convention de prestation du scénariste et metteur en scène Gilles RAMADE pour le projet Escal'en scène. Projet Escal'en scène, on le connaît tous, on en est à sa troisième édition. Les deux premières ont été un succès, donc on tient à renouveler, et donc, on doit passer en délibération la convention que l'on passe avec la Compagnie Figaro & Co, qui est donc la compagnie de Gilles RAMADE. Vous avez eu en copie la convention qui note son objet sur l'accompagnement artistique, etc., les obligations de chacun, les conditions financières très détaillées, les conditions d'annulation, enfin, tout ce qui est classique dans une prestation de service culturel. Donc, la délibération porte sur l'autorisation donnée au Maire de signer cette convention avec la Compagnie Figaro & Co et d'inscrire le montant de cette prestation de 19 201 € sur le budget primitif 2024, puisque c'est le montant de la prestation convenue avec la compagnie. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Marie-Claire. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame MC COOK.

Dominique MC COOK : Plus qu'une question, c'est une observation. Je note que c'est la première fois qu'on a une convention pour cette prestation avec le même prestataire trois ans de suite. Est-ce qu'il y a eu une mise en concurrence et pourquoi une convention cette année, puisque précédemment, vous signiez directement la prestation ? Et par ailleurs, dans la mesure où il y a une convention, nous souhaitons qu'effectivement, le bilan financier que fournira le prestataire soit accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de manière à confirmer, effectivement, qu'il avait bien des frais de location, des salaires, des frais annexes, que ceux-ci soient détaillés de la même manière qu'un compte rendu d'exécution, comme on vous le demande chaque année, du bilan d'Escal'en scène.

Monsieur le Maire : Marie-Claire.

Marie-Claire LOOSE : Dans la convention, je pense qu'il est bien détaillé les conditions financières : la réalisation, l'écriture du scénario, la prestation en scène de deux comédiens plus un musicien, location de costumes, etc., c'est tout ce qu'on trouve dans une prestation de service classique. Je ne vois pas très bien ce qu'on pourrait demander de plus.

Dominique MC COOK : Pardon, sans demander plus, c'est simplement demander la justification des frais engagés, c'est tout, pour être sûrs que l'enveloppe qui a été annoncée correspond vraiment et qu'il n'y a pas de surévaluation des frais de location ou de... peu importe. Maintenant, c'est un contrôle de la régularité de la facturation par rapport à une convention, c'est tout.

Monsieur le Maire : Non, mais je comprends votre souci. On le partage, c'est pour cela que dans la convention – au passage, il y en avait une, l'an dernier, quand même –, justement, on détaille la prestation. Après, dans la facture elle-même, demandée au prestataire, qu'il justifie de ses coûts, si j'ai bien compris, mais vous me dites si j'interprète mal, honnêtement, on ne le demande à aucun prestataire. Aucun prestataire, dans une facture, ne va dire... un prestataire de... je ne sais pas, moi, l'édition d'une affiche municipale, il ne va pas dire... dans la facture, il va dire : « Édition d'une facture, deux affiches multipliées par un coût unitaire de 120 €. », on ne lui demande pas de justifier le coût de confection de l'affiche parce qu'à la limite, c'est son affaire. Nous, on s'est entendus sur un prix. Peut-être, pour vous apporter un début de réponse, si vous souhaitez, on peut peut-être rajouter le mot « détaillée », une facture détaillée qui permettra de bien s'assurer ce qu'il nous facture. Cela, d'accord. Après, honnêtement, si le prestataire n'écrit pas de scénario ou ne met pas à disposition les trois acteurs, le spectacle n'aura pas lieu, donc, ce sera vite évalué. Mais ce qu'on vous propose, peut-être, de

manière alternative, c'est peut-être de rajouter le mot « détaillée » à « facture », mais on ne peut pas lui demander de justifier de ses coûts. Et puis, je pense que cela relève du secret des affaires, en plus, me semble-t-il. Monsieur LALA avait...

Yacin LALA : En fait, on a fait cette précision parce que comme c'est un marché public qui est reconduit depuis trois ans avec la même personne, donc on pourrait avoir des doutes, en effet, sur sa facturation. Il est quand même dans un confort, c'est-à-dire qu'il est reconduit, et c'est pour cela qu'en effet, il faudrait avoir des détails de la prestation. Mais c'était juste cela, en effet. Donc, on est sur des marchés à moins de 40 000 €, mais bon. Cela fait trois ans qu'il a ce marché, donc un peu plus de justificatifs des dépenses seraient les bienvenus, oui.

Marie-Claire LOOSE : Je me vois mal demander à un artiste qu'il me détaille la direction artistique, la médiation artistique et organisationnelle d'un spectacle, sa scénographie et son écriture de scénario. Je ne vois pas très bien ce qu'il peut nous dire de plus et qui peut justifier ou non d'un montant. C'est écrit noir sur blanc dans la convention qu'on vous a présentée.

Monsieur le Maire : Pardon. Je vous passe la parole. Je pense qu'on mélange deux choses. On mélange le détail du prix et là, on vous rejoint, mais totalement, dans la nécessité de savoir ce qu'on paie, cela est évident, et la justification du service fait. Dans la justification du service fait, je ne vois pas ce que peut amener, si vous voulez, une attestation de sa part ou je ne sais pas comment vous le voyez, qui va dire : « Oui, j'ai bien écrit le scénario et le spectacle a eu lieu. ». Enfin, c'est évident. Et donc, je pense que... mais si ce n'est pas cela, il n'y a pas de problème. Ce que je vous propose, après, vous me dites ce que vous en pensez, mais ce qu'on vous propose, c'est peut-être de rajouter le mot « facturation détaillée ». Pour nous, cela nous paraît être ce qu'on peut vous proposer pour répondre à vos interrogations.

Dominique MC COOK : Oui. C'est bon. On en reste là, merci.

Monsieur le Maire : Madame AGUT BOSC.

Sandrine AGUT BOSC : Merci, Monsieur le Maire. J'ai quand même une question parce que oui, on est en dessous de 40 000 € comme disait Monsieur LALA, mais pour autant, le côté récurrent, c'est-à-dire chaque année, 19 000 €, etc., on dépasse les 40 000 €, qu'est-ce qui justifie, comment vous pouvez justifier de faire appel toujours à la même personne ? Pourquoi il n'y a pas une remise en concurrence, mais même sur un simple "3 devis", ce qui serait quand même plus sain ? Comment vous justifiez le fait de repartir vers cette compagnie systématiquement ? OK ! Le succès des opérations précédentes, mais pour autant, pourquoi on ne peut pas imaginer autre chose ? J'ai du mal à comprendre ce côté, j'ai l'impression qu'on est partis pour plusieurs années, toujours avec cette même compagnie, sans finalement trop savoir comment elle se situe du point de vue « prix ». Je ne rentre pas sur le côté artistique, compétences et tout, pas du tout, mais vraiment, rien que du côté financier, je n'ai aucune idée comment elle se situe par rapport à d'autres parce qu'il n'y a jamais de mise en concurrence, alors que vous pourriez mettre en concurrence avec des critères qui font que la Compagnie « machin », là, elle se positionne bien. Et c'est cela que je ne comprends pas, et pour moi, du coup, un peu comme le budget, tout à l'heure, à partir du moment où ce n'est pas clair, là, on peut douter, pareil, de la sincérité de la démarche. Je ne comprends pas bien comment vous n'arrivez pas à être plus clairs là-dessus en disant pourquoi on part toujours avec celui-là, pourquoi on ne remet pas en concurrence et quels sont vos critères qui font que vous retenez cette compagnie.

Monsieur le Maire : Attendez. Il y avait plusieurs interventions. Peut-être, Marie-Claire et après, Michel.

Marie-Claire LOOSE : Il n'y a peut-être pas de mise en concurrence officielle. Ce n'est pas pour cela qu'elle n'a pas lieu, et les prix des autres compagnies artistiques ont été étudiés, parce qu'il y a d'autres compagnies artistiques qui ont été sollicitées.

Monsieur le Maire : En complément, attention. Soyons clair. Quand vous dites vous insinuez quand même un doute qui me choque un petit peu quand vous dites : « Vous instillez » ou « Ce n'est pas clair », « On ne sait pas ce qu'il y a derrière ». Il ne faut quand même pas laisser des sous-entendus comme cela. Soyons clairs sur la réglementation, Madame AGUT BOSC. Le seuil des MAPA pour les marchés de service, c'est entre 40 000 €, pour les collectivités locales, et 242 000 €, me semble-t-il, hors taxe. 225 000 €, merci. Et 40 000 €, je me trompe, ou... ? Merci. Là, on n'y est pas, au seuil, parce qu'en plus, on parle de TTC. Donc, on n'est pas au seuil du MAPA, et le MAPA, je dis cela quand même pour tout le monde, c'est le Marché à Procédure Adaptée. Ce n'est même pas l'obligation de publier des avis publics à la concurrence. Après, là-dessus, excusez-moi, mais ce n'est quand même pas très honnête de laisser planer ce genre de doute ou de sous-entendu, sans compter qu'il y a quand même, une petite spécificité technique, on pourrait en discuter éventuellement, mais pour nous, en tout cas, elle est justifiée. Après, nous avons mis en concurrence, parce qu'au début, Gilles RAMADE, on ne le



connaissait pas, on a consulté. Franchement, c'était le moins cher et c'était le plus engagé et le plus qualitatif. Cela ne veut pas dire... et que ce soit bien clair et je ne rejette pas, on ne rejette pas ce que vous dites. C'est plutôt sur la forme. Cela ne veut pas dire que l'année prochaine, on ne remettra pas en concurrence. Et d'ailleurs, on en a encore discuté et on a commencé à s'interroger pour la manière dont on va le faire. Vous avez raison. On est des fervents partisans de la mise en concurrence, donc cela se fera, mais il n'y a pas de souci, et on en parlera, et on le fera en toute transparence. Puis, quand même, je veux dire, en termes d'évaluation de la prestation, excusez-moi, mais cela fait deux ans qu'on a quand même de bons résultats qui sont appréciés par les Escalquinois. Je rappelle que c'est un spectacle vivant gratuit et des personnes qui sont très contentes de venir assister, qui n'auront peut-être pas les moyens d'aller au théâtre ou à l'opéra. Il y avait Michel GOURRET.

Michel GOURRET : Merci, Monsieur le Maire. Quand on discute, au départ, de la prestation, des détails et tout cela, ce que je trouve regrettable, c'est qu'après, cela dérive un petit peu sur le fait que cela met du favoritisme, on ne sait pas trop, il y a des propos qui sont, pour moi, un peu trop lourds, je dirais. Ce qu'il faut penser en premier lieu, c'est que cela fonctionne. Le prestataire, il fait tourner. Quand vous avez un artisan chez vous, vous avez quelqu'un, quand vous en êtes contents, vous le rappelez. Exactement. Donc, je pense que les gens qui participent aussi à ce projet, ils sont très contents, cela marche très bien, donc il faut rester un peu aussi sur les propos d'accusation, là, quand on nous dit qu'on ne met pas en concurrence, on nous dit qu'on fait du favoritisme, franchement, cela me dérange, parce que ce n'est pas du tout le cas. On peut aussi dire, si cela marche moins bien, à un moment donné, on remettra en question, pourquoi pas l'année prochaine. On verra, de toute façon, il faudra se renouveler parce que ce genre de spectacle de toute façon, à un moment donné il faudra changer peut-être de.... Donc, je souhaite quand même que les propos soient un peu modérés là-dessus.

Monsieur le Maire : Madame.

Hélène PIERSON : Une petite chose quand même parce qu'en l'occurrence, les marchés publics, c'est mon métier, donc accessoirement, sur la réglementation, il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser dire et j'en suis désolée. Pour votre information, on est en marché public au premier euro, et dans le Code de la Commande publique, on a deux injonctions qui sont de bien gérer les deniers publics, ce n'est pas dit autrement, et globalement, d'acheter le nécessaire, c'est-à-dire ni trop, ni trop peu, au bon niveau attendu. Et donc, pour cela, on a quelques outils. Effectivement, il y a des procédures, l'idée étant que plus les marchés sont importants, plus on va mettre de la documentation, les gens autour de la table, etc., pour sécuriser tout cela. Et effectivement, en dessous de 40 000 €, en tout cas, pour les services, on est en gré à gré, donc comme si on était dans le privé, sauf qu'il y a quand même une chose que je ne peux pas vous laisser dire, ou en tout cas, qui est considérée comme fautive, sans accuser de favoritisme ou quoi, mais cela, ce n'est pas possible que vous disiez cela, c'est que : « Oui, cela marche bien, donc on continue. ». On n'a pas le droit de faire cela. D'accord ? On doit s'assurer, pour la bonne gestion des deniers publics qui est l'injonction primaire, qu'on est, effectivement, au prix du marché. C'est pareil pour les artisans. On a un électricien qui est bien, on l'appelle, il vient, il dépanne, etc., c'est super, mais on a quand même l'obligation de s'assurer qu'il est au prix du marché, et ce n'est pas parce que c'est confortable et que cela va bien, etc. S'il a le meilleur devis à chaque fois, qu'il est bien positionné ou pas trop loin de ce qu'on a budgété ou dans les clous, on va travailler avec celui qui va bien, ce n'est absolument pas interdit, mais cela peut durer 15 ans, mais en s'assurant qu'on est bien dans les clous sur ces trucs-là. Et il ne suffit pas d'être satisfait, ce n'est pas un argument qui est recevable au titre du Code de la Commande publique, j'entends, d'accord ? Donc, ce n'est pas une question de dire « C'est du favoritisme ou quoi. », c'est juste : « Est-ce qu'on respecte la réglementation ? », et nous, c'est la question qu'on a posée. On s'interroge sur la mise en concurrence, il y en a eu, bon, on n'en a pas trop rien vu, mais soit, si c'est fait, on est rassurés, si ce n'est pas fait, cela pose question à titre réglementaire.

Monsieur le Maire : Très bien. D'autres interventions sur ce sujet ? Je vous propose de passer au vote. Donc, qui est contre ? Huit « contre ». Qui s'abstient ? Donc, adoptée, merci beaucoup. J'ai oublié Madame MC COOK, oui, effectivement, donc neuf. Pardon, désolé, neuf « contre ».

VOTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L2122-22,
Vu la délibération N°2020-37 en date du 23 juillet 2020,
Vu l'examen du projet de délibération par la Commission vie locale convoquée le 19 février 2024,



Considérant le succès des 1ère et 2ème éditions Escal'en scène qui a réunit plus de 150 participants et 2000 spectateurs sur deux ans,

Considérant que la ville d'Escalquens souhaite, en relation avec les acteurs associatifs, éducatifs, culturels et sociaux du territoire, renouveler son événement populaire qui fédère les habitants et les associations, et crée du lien entre Escalquinois.

Considérant le besoin de la collectivité d'être accompagnée par un professionnel pour réaliser un spectacle vivant (scénario, mise en scène, scénographie, costumes) réunissant les habitants, les associations, les écoles,

Considérant, la présentation du projet Escal'en scène 2024, le projet de convention et la proposition artistique de la Compagnie Figaro & Co,

Considérant la possibilité pour la commune d'être accompagnée financièrement par des partenaires institutionnels et des mécènes pour des événements de cette nature,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Compagnie Figaro & Co.
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire le montant de la prestation de 19 201 € TTC au budget primitif 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne et des demandes de mécénat auprès des entreprises et commerces locaux.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici, Hélène Pierson, Guy Desbonnet (pouvoir), Chantal Thomassin (pouvoir), Vincent Didier (pouvoir), Sylvie Roux (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Olivier Delmas (pouvoir), Laurence Large (pouvoir).

Résultat du vote : Adopté à la majorité – 20 votes pour et 9 votes contre.

**SERVICE TECHNIQUE****2024-26 – Adhésion de la commune au contrat de maintenance préventive sur site des défibrillateurs***Rapporteur : Marc-Olivier BEN SACI***DÉBATS**

Monsieur le Maire : Délibération numéro quatre...

Denis PAILLARD : Je vous l'ai indiqué par *e-mail*, je suis obligé de partir, donc je donne pouvoir à Madame PIERSON Hélène pour me représenter pour la suite du Conseil municipal. Je vous l'ai écrit.

Monsieur le Maire : Entendu. Très bien, c'est noté. Merci beaucoup, Monsieur PAILLARD. Délibération numéro quatre, le rapporteur, c'est Marc-Olivier BEN SACI.

Marc-Olivier BEN SACI : Cette délibération porte sur la réaffectation et le renouvellement du contrat de maintenance des défibrillateurs. Depuis 2018, la Commune a obligation de déployer les défibrillateurs dans tous les équipements publics. En 2021, la Commune s'est équipée de 11 défibrillateurs, dont un portable. Le coût forfaitaire de l'entretien de ces défibrillateurs, c'est 80 € hors taxe pour un défibrillateur commun, et pour un portable, c'est 50 € hors taxe. Voilà. Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Marc-Olivier. Qui a des questions sur ce sujet des défibrillateurs ? Monsieur GARCIA.

Jean-Michel GARCIA : Juste pour une confirmation, cela veut dire qu'à partir de maintenant, ce n'est plus le CCAS qui va gérer les défibrillateurs, cela revient sur la Commune, c'est cela ce qui avait été prévu ?

Marc-Olivier BEN SACI : C'est une réaffectation du CCAS vers les services techniques.

Jean-Michel GARCIA : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : D'autres questions ? C'est clair ? Alors, je vais passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, adoptée à l'unanimité, merci.

VOTE

La loi n°2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque, dans son article L. 123-6, prévoit que « les propriétaires des établissements mentionnés à l'article L. 123-5 sont tenus de s'assurer de la maintenance du défibrillateur automatisé externe et de ses accessoires conformément aux dispositions de l'article L. 5212-1 du code de la santé publique. »

En 2021, le CCAS a acquis onze défibrillateurs automatisés externes (DAE) auprès de la société CARDIO FND COURSE (LIFEPAK CR 2) qui ont été installés dans la commune (maison de la solidarité, école des Romarins, gymnase, Berjean, parvis de l'église, tennis, foot, école des Lavandes, bâtiment services techniques, DAE mobile dans la voiture de la Police municipale, pharmacie de la mairie) et a conclu un contrat de maintenance avec la même société au 01/01/2022.

Le contrat de maintenance a pour objet la mise en œuvre de la maintenance préventive des DAE sur site. Il inclut une assistance téléphonique ainsi qu'une visite annuelle sur site qui permettra le contrôle de l'état de fonctionnement des défibrillateurs.

Le coût forfaitaire du contrat de maintenance sera de 80 euros HT pour un DAE et 50 euros HT pour les autres DAE (hors consommables) par an.

La facturation a lieu uniquement après la visite annuelle de maintenance effectuée.

En cas de demande d'une intervention supplémentaire la même année, non programmée dans la tournée du technicien, donc d'un déplacement supplémentaire, cette dernière sera alors facturée.



Le Défibrillateur Automatisé Externe LIFEPAK CR 2 de PHYSIO CONTROL est garanti huit ans à partir de la date d'achat.

Le contrat de maintenance est conclu pour une période d'un an ou trois ans (au choix).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance préventive sur site ci-joint avec la société FND Cardio Course d'un montant de 80 euros HT par an pour le premier appareil et de 50 euros HT par an pour les appareils suivants.
- d'inscrire au Budget les sommes correspondantes.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici, Hélène Pierson, Guy Desbonnet (pouvoir), Chantal Thomassin (pouvoir), Vincent Didier (pouvoir), Sylvie Roux (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Olivier Delmas (pouvoir), Laurence Large (pouvoir).

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité – 29 votes pour.

2024-27 – Demande de rétrocession d'un caveau construction libre au cimetière de « L'Autan »

Rapporteur : Marc-Olivier BEN SACI

DÉBATS

Monsieur Denis PAILLARD quitte la séance à 20h19. Il donne pouvoir à Madame Hélène PIERSON. Monsieur Guy DESBONNET ayant donné pouvoir à Monsieur Denis PAILLARD est absent de la séance sans pouvoir à compter de 20h19.

Monsieur le Maire : Délibération numéro cinq, c'est toujours Marc-Olivier BEN SACI, adjoint aux travaux, qui la présente.

Marc-Olivier BEN SACI : Oui. Il s'agit d'une rétrocession d'un caveau au cimetière de « L'Autan ». Ce caveau a été attribué à Monsieur VICENS pour 76,22 € TTC à l'époque. Suite au retrait des cercueils de cette concession, une demande de Monsieur VICENS sur la rétrocession a été accordée pour le montant de 1 € TTC. Voilà. Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Donc, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci.

VOTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une demande de Monsieur VICENS Marc en date du 08/01/2024 domicilié 22 Rue des Glycines – 31750 ESCALQUENS, sollicitant la rétrocession à la Commune d'une concession cinquantenaire dossier n° E9 en date du 01/01/1984, attribuée moyennant le paiement de : **76,22 € TTC**.

La concession située dans le cimetière de « L'Autan » étant actuellement libre de toute sépulture, il y a donc lieu d'accueillir favorablement la demande de rétrocession présentée par Monsieur VICENS Marc, le montant à lui restituer sera calculé au prorata, en fonction de la durée écoulée depuis l'achat de celle-ci, sachant que la partie de la somme attribuée par la commune au CCAS, soit la somme de 50,82 €, n'est jamais remboursable.



Par conséquent, Monsieur le Maire propose que le concessionnaire soit remboursé de la somme de : 1 € TTC imputée sur le compte 678 : autres charges exceptionnelles.

Vu l'avis de la commission technique-urbanisme-environnement qui s'est réunie le 21 février 2024,

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Se prononce** en faveur de la demande de rétrocession présentée par Monsieur VICENS Marc, pour la concession n° E9 au cimetière de « L'Autan », le montant à lui restituer sera de : **1 € TTC**.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici, Hélène Pierson, Chantal Thomassin (pouvoir), Vincent Didier (pouvoir), Sylvie Roux (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Olivier Delmas (pouvoir), Laurence Large (pouvoir), Denis Paillard (pouvoir).

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité – 28 votes pour.

**POLICE ADMINISTRATIVE****2024-28 – Signature d’une convention avec l’association “Les chats libres de LABEGE”***Rapporteur : Sébastien MASSA***DÉBATS**

Monsieur le Maire : Délibération numéro six, Sébastien MASSA, conseiller délégué à la Sécurité, qui va nous la présenter.

Sébastien MASSA : Il s’agit de renouveler une convention qui a été signée le 25 janvier 2023 avec l’association « Les chats libres de LABEGE ». Cette convention va permettre de gérer la prolifération des chats errants. Dans l’article trois, vous avez le détail des prestations, c’est-à-dire frais de capture, prise en charge, remise sur site, la stérilisation et le tatouage, et le prix des cages. Et dans l’article six, vous avez les montants. Voilà, c’est ce que j’avais à dire.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Sébastien. Y a-t-il des questions sur cette convention de capture des chats libres d’Escalquens ? Monsieur LALA.

Yacin LALA : Une petite observation. En fait, je voulais savoir si on avait fait des campagnes de dératisation sur la commune récemment, alors que les chats peuvent contribuer. Non, je m’interroge en fait sur...

Monsieur le Maire : Vous voulez plutôt utiliser les chats plutôt que du poison pour chasser les rats ?

Yacin LALA : C’est juste pour mesurer un peu l’impact...

Monsieur le Maire : On va essayer de leur expliquer. Marc-Olivier.

Marc-Olivier BEN SACI : Monsieur LALA, pour votre information, il y a un contrat, justement, effectué par une entreprise qui fait la dératisation deux fois par an à l’heure actuelle sur la commune.

Monsieur le Maire : On n’a pas voté, donc je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Donc, adoptée à l’unanimité, merci.

VOTE

Monsieur le Maire rappelle l’importance de gérer la prolifération de chats libres sur le territoire communal.

Le Maire peut gérer la surpopulation féline de façon respectueuse des animaux, conformément aux dispositions de l’article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime avec le dispositif dit « Chat libre ». Ce dispositif ne constitue pas une obligation mais permet de faire capturer les chats non identifiés qui vivent en groupe pour les stériliser, avant de les relâcher sur les lieux de capture. Cette pratique permet de respecter la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

Par ailleurs, lorsque des campagnes de capture de chats libres sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, le Maire est tenu d’informer la population, par affichage et publication dans la presse locale des lieux, jours et heures prévus au moins une semaine avant la mise en œuvre de ces campagnes (Article R211-12 du Code rural).

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l’association “Les chats libres de LABEGE” afin de lui confier les opérations de capture, de stérilisation, d’identification et de re-lâchage des chats sur le lieu de vie.

Un montant plafond annuel d’intervention a été fixé à 2 000 euros.



Vu l'examen du projet de délibération par la Commission Vie locale convoquée le 19 février 2024 et par la Commission Finances / Ressources humaines / Administration convoquée le 20 février 2024,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats libres avec l'association "Les chats libres de LABEGE".
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Conseillers municipaux ayant pris part au vote : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Djemel Ben Saci, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Marie-Christine Roques, Véronique Roux, Sébastien Massa, Jean Villin, Christian Correa, Michel Gourret, Angela Banuta, Carole Ejenguele, Marc-Olivier Ben Saci, Cynthia Aymerich, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Sandrine Agut Bosc, Jean-Michel Garcia, Corinne Maurici, Hélène Pierson, Chantal Thomassin (pouvoir), Vincent Didier (pouvoir), Sylvie Roux (pouvoir), Lucas Maurici (pouvoir), Olivier Delmas (pouvoir), Laurence Large (pouvoir), Denis Paillard (pouvoir).

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité – 28 votes pour.



QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire : Nous en avons terminé avec l'ordre du jour, mais il y a des questions diverses. J'avais une question... non, puisque Monsieur PAILLARD la remet à plus tard, je crois. Donc, c'est Madame AGUT BOSC qui a deux questions diverses.

➤ **Question posée par la liste Un souffle citoyen le vendredi 23 février 2024 par mail :**

- Application du règlement intérieur du Conseil municipal

Question reportée au Conseil municipal du 28 mars 2024.

➤ **Question posée par la liste Demain Escalquens le mercredi 21 février 2024 par mail :**

- Aménagement du carrefour de la Cousquille

Sandrine AGUT BOSC : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais avoir un peu plus d'informations sur le projet de La Cousquille. J'ai malheureusement appris par des habitants le potentiel résultat de l'étude faite sur La Cousquille sans n'avoir jamais eu de document en interne, en tant qu'élue. C'est déjà, pour moi, une première anomalie. Je ne sais pas l'état d'avancement, justement, de cette étude, mais il serait question de mettre en sens unique certaines voies, etc., et je m'interroge, du coup, par rapport à certains commerçants, l'impact que cela peut avoir par rapport à certains commerçants et puis, le fait de dévier des voitures sur, par exemple, le chemin d'En Poutet, l'impact sur les habitants, puis les maisons qui sont là-dessus. Je voudrais savoir où en est cette étude, comment cela a été évalué. Je pense à l'espace 61 qui pourrait être quand même très fortement impacté, voir un peu où est-ce qu'on en est de ce projet-là, finalement, au-delà des 400 000 € que j'ai vus dans le budget, voilà, savoir quand même plus.

Monsieur le Maire : Là-dessus, pour mettre tout le monde au clair sur le sujet, je ne vais pas répondre sur le fond parce que ce n'est pas le lieu. Nous avons le projet de sécuriser ce carrefour qui est extrêmement dangereux. Cela, je crois qu'on en a quand même parlé depuis pas mal de temps. Simplement, ensuite, il fallait passer aux études. Aujourd'hui, les études, les techniciens ont mouliné, cela a pris un peu de temps parce qu'il y a eu des consultations de part et d'autre, notamment d'un organisme, le Cerema qui donne un avis, bref, avec une option qui avait été étudiée, finalement, qui a été abandonnée parce que les simulations... vous savez, ils simulent les flux de circulation sur la base d'un équipement théorique et les flux de simulation n'étaient pas très favorables pour nous, donc ils sont repartis sur un autre type d'aménagement. Aujourd'hui, on n'a eu que des esquisses, le plan est en cours d'affinement avec ce que je disais tout à l'heure, des sondages techniques sur les réseaux, le chiffrage précis des choses, et une fois que tout cela sera bien consolidé et bien établi, bien sûr, il y aura un échange... Robert est là, il va compléter, il y aura un échange, il y aura une réunion de la commission municipale où on vous présentera tout cela de manière, je dirais, solide et définitive, et on pourra en débattre, bien sûr. Aujourd'hui, si vous voulez, tant que les choses ne sont pas stabilisées, c'est difficile parce qu'après, on part sur des hypothèses qui ne sont que des hypothèses de travail non finalisées, mais quand on a des données un peu plus précises sur les coûts, sur les contraintes techniques, sur les options, je crois qu'on peut avoir un débat un peu plus éclairé. Je ne sais pas si, Robert, tu souhaitais ajouter quelque chose.

Robert BENALET : Je vais aller droit au fait. Je vous propose une commission extraordinaire technique « Urbanisme et Environnement » où vous pouvez faire part de vos observations, de vos remarques, tant techniques que financières, voilà.

Monsieur le Maire : Voilà. Oui, Madame AGUT BOSC.

Sandrine AGUT BOSC : Je comprends qu'il reste encore des choses à étudier, peut-être à affiner dans ce projet. Est-ce que, dans l'étude qui a été faite, vous parlez des flux de voitures, etc. ? Est-ce que l'impact potentiel sur l'activité des commerçants a été évalué ?



Monsieur le Maire : L'impact sur l'activité de quels commerçants ?

Sandrine AGUT BOSC : Une circulation, quand une rue, une avenue, etc., est à double sens et qu'elle passe à simple sens, à voie unique, ce qui, semble-t-il, l'information que j'ai...

Monsieur le Maire : Attendez, Madame AGUT BOSC, honnêtement, on ne va pas rentrer dans le détail de la discussion technique, d'abord, parce que ce n'est pas cela. Là, on parle sur des rumeurs. Nous, ce qu'on vous propose, écoutez, on ne peut pas faire mieux, on organise une réunion technique entre élus, entre nous, une fois, et vous aurez tous les documents qui sont stabilisés et on ne part pas sur des rumeurs, sinon on perd du temps. On vous propose cette méthode-là. Je ne peux pas faire mieux aujourd'hui et honnêtement, on ne va pas aller sur le fond parce que...

Yacin LALA : C'est vrai que comme il y a eu un nouvel article dans la presse, c'est pour cela que cela suscite des questions et des rumeurs sans plutôt des fondements. D'ailleurs, c'est de la communication comme tout plein d'autres choses.

Monsieur le Maire : Oui, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Quand vous avez la presse qui est quand même là pour éclairer le citoyen, il faut quand même respecter leur travail, qui vient vous demander quels sont vos projets pour l'année qui vient, il est bien évident que là, je ne peux qu'évoquer ce projet. Après, vous avez vu quand même qu'il y a quelques indications qui ne sont pas très précises non plus parce que les choses sont en cours d'affinage, voilà. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je n'allais pas dire : « Non. », ne rien dire de cela, alors que cela intéresse les habitants, cela les concerne. Cela ne veut pas dire que les choses sont ficelées dans la configuration finale de tel ou tel aménagement. Je pense qu'il faut quand même faire la part des choses entre la nécessité de donner des informations aux citoyens et éclairer le débat public et puis, respecter le travail de la presse et puis, ensuite, le travail qu'on peut avoir, nous, au niveau technique, pour aller un peu plus loin dans le détail. Si cela ne vous plaît pas, je comprends, mais je ne peux pas faire mieux.

➤ **Question posée par la liste Demain Escalquens le dimanche 25 février 2024 par mail :**

- Gestion des problèmes électriques du marché de plein vent

Monsieur le Maire : On passe peut-être à la deuxième question, Madame AGUT BOSC ?

Sandrine AGUT BOSC : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais évoquer les problèmes électriques qu'il pouvait y avoir au marché de plein vent. De manière récurrente, il y a des dispositifs qui disjonctent. Je ne suis pas capable d'en faire le diagnostic, je n'en connais pas bien les raisons, mais je sais que cela pose des problèmes aux commerçants, ils nous l'ont fait remonter lors de la commission « Marché », et je voulais savoir comment on pourrait répondre à cette demande que je trouve légitime, à savoir que la plupart ont besoin d'un équipement électrique pour faire fonctionner leurs équipements. Cela passe, là, parce que c'est l'hiver et machin, mais en plein été, ce serait beaucoup plus cruel et délicat. Qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer de... non pas empêcher de disjoncter parce que cela peut aussi être lié à leur équipement propre qui peut avoir des dysfonctionnements et cela fait sauter, mais comment on peut optimiser la remise en service de l'électricité pour que cette interruption d'approvisionnement électrique soit la plus courte possible ? Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire.

Monsieur le Maire : Non, c'est très clair. On va vous apporter les éléments. On va parler à deux voix avec Robert qui est en charge du marché. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que... est-ce qu'on analyse les choses un peu objectivement ? On a deux sortes de problèmes électriques qui peuvent survenir sur le marché. Premier problème, c'est un problème d'alimentation électrique. Là, cela veut dire, il n'y a plus de jus, coupure EDF, il n'y a plus d'alimentation. Là, cela ne se passe pas à notre niveau, on va dire. Deuxième problème, c'est un problème de disjonction. Je ne sais pas si c'est le bon terme. C'est cela ? Disjonction, c'est-à-dire, c'est le disjoncteur, cela disjoncte. Cela fait sauter les plombs, comme on dit vulgairement. Pour cela, on a un certain nombre de dispositifs de sécurité. Le premier, vous avez vu que sur le marché, il y a des boîtiers. C'est un premier niveau de sécurité, c'est-à-dire que chaque boîtier dessert quelques commerçants, et s'il y en a un, si cela disjoncte à son niveau, là, cela n'affecte pas les autres. C'est le premier niveau de sécurité. Le deuxième niveau de sécurité, c'est celui qu'on a tous chez nous, c'est le tableau général. C'est-à-dire, quand il y a un problème grave, cela disjoncte et cela se met en sécurité, et il faut réenclencher le truc en ayant identifié la cause. Aujourd'hui, si vous voulez, cela, quand on regarde... je vais vous faire... parce que quand vous dites : « Il y a une série d'incidents. », les services m'ont fait un point précis. Entre le 07 janvier dernier et le 25 février, on



a eu quatre incidents : deux étaient de la responsabilité des commerçants eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils ont, premièrement, une fois, ils ont branché sur un appareil défectueux, qui a fait péter les plombs, et le deuxième, il y avait un câble, une rallonge d'un commerçant qui s'était connecté, il y a un camion qui est passé dessus et qui a endommagé le câble et donc, cela a fait disjoncter le système. Et ensuite, les deux autres, en fait, au niveau du boîtier, vous avez un bouton d'urgence. C'est une sécurité pour éviter qu'un incendie... Et cela, le fonctionnement de ces boîtiers, on va dire, il est vérifié le vendredi soir par les services, tous les vendredis soir. Il fonctionnait, sauf qu'entre le vendredi soir et le dimanche matin, quelqu'un a dû taper sur le bouton d'urgence et donc, il n'y avait plus d'électricité sur le boîtier. Dans ce cas-là, il faut ouvrir le boîtier, réenclencher le truc et tout cela. En attendant, cela n'a pas empêché les commerçants de fonctionner, puisqu'ils se sont branchés sur un autre boîtier, tout simplement. Ensuite, nous, à notre niveau, qu'est-ce qu'on peut faire lorsqu'il y a ce type d'incident ? Je vous rappelle deux choses : d'abord, il y a ce travail de vérification le vendredi soir et il y a un bilan qui est fait le lundi matin par les services des incidents avec une analyse, etc. La quasi-totalité, on va dire, des incidents, on a vu, c'est un problème de boîtier. Donc, nous avons pris la décision de permettre aux régisseuses de pouvoir intervenir, d'avoir une habilitation qui leur permette d'intervenir et de réenclencher le truc, avec une petite formation électrique, lorsqu'il y a un problème et de détecter la panne. Robert a envoyé un courrier à tous les commerçants pour leur demander quelle était leur puissance de consommation, de manière à pouvoir être sûr qu'il n'y avait pas un problème de dimensionnement de la puissance. Donc, les régisseuses arrivent à 07 h 00 du matin. La question va se poser à partir du moment où les commerçants peuvent s'installer sur le marché, à partir de 05 h 30, ils n'arrivent pas tous à 05 h 30, Robert ?

Robert BÉNAZET : Les premiers commerçants arrivent à 05 h 30, très peu de commerçants arrivent à 05 h 30. Ils arrivent plutôt à 06 h 00.

Monsieur le Maire : Bon, on a une période, en gros, une heure où il peut y avoir un problème ou ils ne savent pas comment réagir et à 07 h 00, on a quelqu'un de la Mairie qui intervient. Voilà. Cela nous semble un dispositif suffisamment bien dimensionné pour répondre aux difficultés telles que nous les avons évoquées. Je ne sais pas, Robert, tu veux compléter ?

Robert BÉNAZET : Oui, elles partiront en formation pour bénéficier de l'habilitation au mois de mars. C'est le mois prochain.

Sandrine AGUT BOSC : Elles restent toute la matinée, les régisseuses, ou pas ?

Robert BÉNAZET : Oui. Leurs horaires, c'est de 07 h 00 à 10 h 00.

Sandrine AGUT BOSC : D'accord. Et les gros problèmes, c'est avant ? C'est au démarrage ?

Robert BÉNAZET : Au démarrage, oui.

Sandrine AGUT BOSC : D'accord. Quid, si jamais il y avait un incident au-delà de 10 h 00 ?

Monsieur le Maire : Robert.

Robert BÉNAZET : S'il y a une panne d'électricité qui durera une heure, jusqu'à ce que les régisseuses remettent en activité le disjoncteur.

Monsieur le Maire : Je rappelle qu'à 10 h 00, s'il y a un problème, il y a un élu de permanence.

Robert BÉNAZET : Et la plupart du temps, je suis là, au service technique, à partir de 10 h 00.

Monsieur le Maire : Cela vous convient-il, Madame AGUT BOSC ? D'autres questions ? C'est bon ? On a répondu ? Très bien. Si on a répondu, je clos la séance du Conseil municipal et je fais passer la parole, soit aux internautes, Caroline, s'il y en a – il n'y en a pas –, ainsi qu'à la salle. Deux questions. Allez-y, l'un après l'autre. [...].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.



ORDRE DU JOUR :

2024-23 – Débat d'orientation budgétaire 2024

2024-24 – Indemnités de fonction des élus

2024-25 – Demande de subvention et convention de prestation pour le projet Escal'en scène 2024

2024-26 – Adhésion de la commune au contrat de maintenance préventive sur site des défibrillateurs

2024-27 – Demande de rétrocession d'un caveau construction libre au cimetière de « L'Autan »

2024-28 – Signature d'une convention avec l'association "Les chats libres de LABEGE"

Questions orales

Le secrétaire de séance,



Sandrine AGUT BOSCH

Le Président de séance



Jean-Luc TRONCO